



ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN
SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

Strasbourg, le 17 novembre 2006

AP/CAT (2006) 52

ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE PROTECTION ET
D'ORGANISATION DES SECOURS CONTRE LES RISQUES NATURELS ET
TECHNOLOGIQUES MAJEURS

11^{ème} SESSION MINISTÉRIELLE DE L'ACCORD EUROPÉEN ET
MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)

Hôtel Kenzi Farah, Marrakech, Maroc
mardi, 31 octobre 2006

CONCLUSIONS ET TEXTES ADOPTÉS

La 11^{ème} Session Ministérielle de l'Accord est ouverte le mardi 31 octobre 2006 à 9h 15 à Marrakech, Royaume du Maroc sous la présidence de **Monsieur Mohamed EL YAZGHI, Ministre marocain de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement.**

Pour le texte complet des discours, voir le document AP/CAT (2006) 51.

Dans son discours de bienvenue, le Président se félicite de la forte participation, y compris de nouveaux pays observateurs et de nombreuses organisations internationales, et accueille les délégations ministérielles¹ en souhaitant que les débats conduisent à des propositions qui renforceront la coopération entre Etats membres de l'Accord en matière de prévention et gestion des risques.

Madame Kadiya ALJEDDY, représentant Monsieur EL JAZOULY, maire de la ville hôte de la Session, souhaite la bienvenue à tous les participants et se félicite d'accueillir dans sa ville une réunion où le rôle essentiel des autorités locales est mis en valeur. Elle expose plusieurs aspects de risques rencontrés par la Ville de Marrakech, liés particulièrement aux inondations et aux déchets.

Au nom du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Madame Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Directrice Générale, Direction Générale IV, se félicite que, pour la première fois, la Session Ministérielle se déroule hors des pays membres du Conseil de l'Europe et rappelle que le principal enjeu de la Session est de définir un mandat précis et des directives claires pour l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs pour les prochaines années. L'adoption d'un nouveau plan d'action à moyen terme pour la période 2007-2011 devrait permettre de renforcer les dimensions politiques et techniques de l'Accord, de renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales et de travailler en synergie avec la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Le Président, après avoir fait adopter le projet d'ordre du jour révisé², clos la séance inaugurale.

La séance « La prévention des catastrophes, une préoccupation politique pour l'Europe et la Méditerranée : expériences et besoins » est ouverte par **Monsieur Yuri BRAZHNIKOV, Directeur du Département de la Coopération Internationale, EMERCOM de Russie et co-président de la séance,** qui souligne le rôle fondamental des leçons apprises suites aux diverses catastrophes pour la mise en place d'actions de prévention efficaces.

Il cède la parole à **M. Arnaldo CRUZ, Directeur général de la protection civile du Portugal,** qui consacre une partie de son exposé à la description de certaines des catastrophes qui ont affecté son pays au cours des dernières années, en particulier les feux de forêt, et explique comment la protection civile y a fait face. Le Portugal, qui est menacé de tremblements de terre et de tsunamis, accorde une forte priorité à la prévention. La coopération internationale est essentielle pour développer des systèmes d'alerte précoce tels que celui qui a été mis en place pour la détection des tsunamis dans l'Atlantique.

M. László BORBÉLY, ministre délégué des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire de la Roumanie, évoque la planification en tant qu'outil de prévention des risques. Il souligne que la prévention permet de réduire la vulnérabilité et que le système roumain de gestion, de connaissance et de planification des risques majeurs revêt une importance primordiale pour son pays. En 2005 et 2006, de vastes zones du territoire ont subi des inondations catastrophiques. L'enseignement qui en a été tiré est, notamment, que la préparation aux secours en cas de catastrophe dépend des décisions prises pendant le processus de planification.

¹ Voir la liste des délégations ministérielles en annexe 1

² Voir l'ordre du jour en annexe 2

M. Faruk Nafiz ÖZAK, ministre des Travaux publics et de la Reconstruction de la Turquie, explique que son pays est exposé à de nombreux risques, notamment de nature sismique, et que la société turque en a pris particulièrement conscience à la suite des différentes catastrophes survenues dans le pays au cours des vingt dernières années. Le Gouvernement a réagi en faisant de la prévention des catastrophes une priorité nationale et en prenant un ensemble complet de mesures juridiques et opérationnelles visant à réduire les risques et à préparer les villes à mieux résister aux prochaines catastrophes.

M. Volodymyr KHOLOSHA, vice-ministre de la Gestion des situations d'urgence du ministère ukrainien des Situations d'urgence et des Questions relatives à la protection de la population contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, explique que l'Union soviétique était peu préparée à faire face efficacement à l'accident de Tchernobyl, du fait de l'ampleur sans précédent de celui-ci. De nombreuses mesures ont été prises après la catastrophe pour limiter la contamination radioactive du territoire touché et ses effets sur la population. M. Kholosha présente les conclusions de la conférence internationale « Vingt ans après Tchernobyl : enseignements tirés ». Les conséquences de l'accident sur la santé et l'environnement, d'après les statistiques sanitaires, ont été très graves. Le redressement socio-économique de la région touchée et la santé de la population sont des impératifs absolus pour l'Ukraine.

Suite à ces présentations, le débat sur le sujet est ouvert et les autres délégations ministérielles apportent leur point de vue.

Monsieur Patrick AUDEBERT, Chef du Bureau des Risques Majeurs, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, France, souligne l'importance de continuer les travaux de l'Accord Partiel sur les deux piliers indissociables que sont la prévention des risques et la gestion des crises, le tout dans un contexte auquel, aux risques "classiques" bien connus, s'ajoutent ceux qui seront le résultat du changement climatique. Malgré les barrières administratives ou méthodologiques, il est important d'être efficace dans la prévention et d'approcher les risques à une échelle pertinente : l'harmonisation des méthodes d'observation et de transmission de l'information pertinente devrait faciliter les échanges et une intervention plus rapide. La pleine participation de la société civile, bien consciente des risques grâce à une pédagogie des risques qui se développe, doit aussi contribuer à la création de sociétés moins vulnérables.

Madame Maria José FESTAS, Présidente du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), évoque l'importance de l'aménagement du territoire dans la prévention des risques et informe les participants à la session des résultats de la conférence de la CEMAT, qui s'est tenue la semaine précédente à Lisbonne.

M. Ibrahim Mohamed OSMAN, Secrétaire général adjoint de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-rouge et du Croissant-Rouge, souligne l'importance de l'aide humanitaire dans les situations de catastrophe et propose l'expertise de son Organisation pour faire face aux situations d'urgence qui suivent les catastrophes naturelles.

Après la pause, la séance « La prévention des catastrophes, une préoccupation politique pour l'Europe et la Méditerranée : priorités pour le futur » est ouverte par **Monsieur Paul MASSERON, Ministre de l'Intérieur de la Principauté de Monaco et co-président de la séance**, qui souligne l'importance croissante d'une bonne prévention avant de céder la parole à **Madame Rajae CHAFIL, Présidente du Comité des Correspondants Permanents**.

Madame Chafil présente les priorités de l'Accord pour les années à venir. L'accent sera mis sur la **prévention et la réponse rapide** aux catastrophes, sur le renforcement de la dimension politique de l'Accord et sur le placement de la réduction des risques de catastrophe au cœur des priorités nationales et politiques, en développant une base institutionnelle solide pour leur mise en œuvre. Il est important que l'Accord demeure un puissant instrument de coopération entre ses Etats membres et harmonise ses activités avec les autres priorités politiques du Conseil de l'Europe. La coopération avec d'autres organisations internationales actives dans le domaine des risques majeurs, ainsi qu'avec les organisations non-gouvernementales concernées et les représentants de la société civile, est essentielle pour éviter les chevauchements et pour améliorer l'efficacité des actions. Le Quatrième Plan à Moyen Terme de l'Accord

(2007-2011) a été élaboré dans une recherche de cohérence avec les principales priorités définies dans le cadre d'action de Hyogo, et, au besoin, adapté aux spécificités de l'espace euroméditerranéen.

Le programme de travail se concentre sur un nombre limité de questions, conformément aux priorités définies :

- les aspects politiques, législatifs et institutionnels de la réduction des risques ;
- la formation, l'éducation et l'information : bâtir une culture de la réduction des risques ;
- la recherche, pour identifier, évaluer et surveiller les risques et leur impact, et améliorer les systèmes d'alerte précoce ;
- des programmes spécifiques visant à réduire les facteurs de risque sous-jacents ;
- des réponses efficaces grâce à des activités de services : système d'alerte européen, accompagnement psychologique des victimes.

Le réseau de Centres spécialisés de l'Accord doit être renforcé et, le cas échéant, élargi, en s'appuyant sur les capacités techniques et scientifiques des Centres, en vue de mener des activités spécifiques.

M. Sálvano BRICEÑO, Directeur de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (ONU/SIPC), souligne que les risques sont inévitables mais que les catastrophes peuvent être limitées en réduisant la vulnérabilité des sociétés. Il présente brièvement le Cadre d'action de Hyogo et sa mise en œuvre et attire l'attention sur les synergies existant entre ce dernier et le Plan à Moyen Terme de l'Accord. Selon M. Briceño, l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs peut et doit devenir un moyen de mettre en œuvre dans la région les priorités fixées au niveau mondial par la Conférence de Kobe sur la prévention des catastrophes. Le succès de la prévention des catastrophes en Europe et en Méditerranée passera par une plus large collaboration entre l'Accord et la SIPC.

Madame Pia BUCELLA, Directrice de la communication, des affaires juridiques et de la protection civile de la Commission européenne, fait part de l'engagement de l'Union européenne à appliquer une stratégie globale dans le traitement des catastrophes et présente quelques aspects de l'approche de la Commission en matière de prévention des catastrophes, dont les trois axes principaux sont la préparation, la réponse et la réhabilitation. Elle présente les politiques et les instruments mis en place au niveau communautaire, notamment le soutien à la recherche scientifique et technologique pour élaborer des instruments d'évaluation et de gestion des risques, le développement des systèmes d'alerte précoce et les mesures de compensation des dommages causés par les catastrophes (le Fonds de solidarité de l'Union européenne). En ce qui concerne les inondations, elle mentionne la proposition de directive sur l'évaluation et la gestion des inondations, les projets relatifs aux inondations inclus dans le programme LIFE pour l'environnement, la Politique agricole commune et le Système européen d'alerte pour les inondations (EFAS) - capable de simuler des inondations d'échelle moyenne. S'agissant des feux de forêts, elle évoque le règlement « Forest Focus » sur la surveillance des forêts et la prévention des feux de forêt et le Système européen d'information sur les feux de forêt (EFFIS), qui définit chaque jour les risques d'incendie et évalue les dégâts. L'Union européenne a également mis au point des instruments de préparation et de réponse spécifiques pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence, notamment le Mécanisme communautaire, visant à favoriser une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours de la protection civile. Son efficacité a été démontrée au cours des dernières années à l'occasion des plus graves catastrophes survenues dans le monde, et particulièrement dans le bassin méditerranéen.

Suite à ces présentations, le débat est ouvert et les autres délégations ministérielles apportent leur point de vue sur le sujet.

M. Kamaladdin HEYDAROV, ministre des Situations d'urgence de l'Azerbaïdjan, fait état des risques existant dans son pays en raison de la présence sur son territoire d'industries d'extraction de ressources énergétiques, y compris de gazoducs, d'oléoducs et d'usines chimiques. Il est important de disposer de personnes suffisamment formées pour mener des activités de secours et, à cette fin, la coopération avec d'autres Etats est essentielle. Son Gouvernement s'est engagé à poursuivre la modernisation de son système de secours, ce qui passe par une plus étroite coopération avec l'Europe et

l'adoption des normes européennes. Il ajoute que les feux de forêts dans les zones à risques pourraient également avoir un fort impact sur les habitants et le patrimoine naturel de celles-ci.

Après les remerciements d'usage aux intervenants, le co-président de la séance clos cette deuxième séance et soumet à approbation **le projet de Résolution sur les actions prioritaires dans le domaine de la prévention des catastrophes dans l'espace européen et méditerranéen qui inclut le Plan à Moyen Terme 2007-2011 pour l'Accord. A l'unanimité, l'ensemble des délégations adopte la Résolution**³.

Après le déjeuner, la séance « Construire une culture du risque à travers l'éducation » est ouverte par **Monsieur Angel CHAKAROV, Vice Ministre de la Politique d'Etat pour les Catastrophes et Accidents de la Bulgarie et co-président de la séance**, qui met en exergue le rôle fondamental de l'éducation au niveau scolaire.

Il cède ensuite la parole à **Monsieur Paul MASSERON, Ministre de l'Intérieur de la Principauté de Monaco**, qui expose les différentes initiatives de son gouvernement depuis 1995 visant à améliorer les capacités de réaction de la population face aux situations d'urgence dans la perspective de contribuer à la création d'une « culture du risque ». Il mentionne les campagnes d'information, la sensibilisation en milieu scolaire et associatif, les formations des enseignants et la mise en place de plans de secours propres aux établissements scolaires. Deux risques ont été le sujet d'attention particulière : le risque sismique et le risque technologique. En outre la Principauté s'est dotée d'un Observatoire National de la Sécurité des Etablissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur. Le savoir-faire acquis est considérable et pourrait être partagé avec d'autres pays membres de l'Accord.

M. Francisco Javier VELAZQUEZ LOPEZ, Directeur général de la protection civile et des situations d'urgence de l'Espagne, souligne l'extrême importance qu'attache son Gouvernement à la promotion de l'éducation à la réduction des risques pour améliorer la résistance des sociétés aux risques technologiques et naturels et présente les conclusions du deuxième congrès sur « L'éducation et la formation à la prévention des catastrophes », tenue à Madrid du 26 au 28 septembre 2006 (cf. document AP/CAT (2006) 49). Il insiste sur le rôle de l'Etat dans l'établissement et la mise en pratique des politiques éducatives sur la réduction des risques et la nécessité d'une forte action citoyenne dans le domaine des écoles, en tant qu'institutions de transmission des connaissances et des valeurs culturelles. Il souligne aussi des projets visant à la création d'une conscience sociale préventive et à l'établissement d'une véritable « culture du risque » ce qui doit permettre de créer des sociétés moins vulnérables.

M. Badoui ROUHBAN, Chef de la Section de la Prévention des Catastrophes de l'UNESCO, met l'accent sur le rôle fondamental de l'éducation pour parvenir à une prévention des catastrophes et pour renforcer la sécurité civile dans la poursuite du développement durable. Il rappelle que l'éducation est une des cinq priorités établies dans le Cadre d'Action d'Hyogo et informe la Session Ministérielle que l'UNESCO entend mobiliser une alliance mondiale susceptible de promouvoir la coopération et les partenariats en faveur de l'intégration de la réduction des risques dans les programmes d'éducation à tous les niveaux. Il invite chaque Etat et les observateurs présents à se rallier à l'actuelle campagne mondiale (2006-2007) sur l'éducation relative à la prévention des catastrophes.

M. Christos KYRIAKIDES, Commissaire de la protection civile de Chypre, explique qu'il est important, dans le cadre de l'éducation à la prévention des catastrophes, d'utiliser, parallèlement aux méthodes traditionnelles, de nouvelles méthodes fondées sur les technologies modernes, notamment les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, vidéoconférences, jeux électroniques adaptés, CD, etc.). Le Gouvernement de Chypre a créé un Centre Internet baptisé BE-SAFENET, qui vise à sensibiliser les jeunes et les enseignants aux questions relatives aux catastrophes naturelles et d'origine humaine. Son site (www.besafenet.org) hébergera des informations sur les mesures d'autoprotection contre les catastrophes, des documents de recherche, des forums de discussion et des jeux éducatifs. Tous les Etats parties à l'Accord sont invités à collaborer à son développement et à participer à l'enrichissement de ses contenus et à la définition de ses buts.

³ Voir texte adopté en annexe 3

Après avoir remercié les intervenants, le co-président de la séance clos cette troisième séance et soumet à approbation le **projet de Recommandation sur la réduction des risques de catastrophe par l'éducation à l'école**⁴ qui est adopté à l'unanimité par l'ensemble des délégations.

Après la pause, la séance « La prévention des risques aux niveaux local et régional » est ouverte par **Madame Monique DE KNOP, Présidente du Comité de Direction, Service Public Fédéral Intérieur de la Belgique et co-présidente de la séance**. Madame De Knop souligne l'importance du niveau local et régional dans la prévention des catastrophes et dans la gestion des situations d'urgences. A son avis il est d'une importance majeure d'établir les passerelles d'information entre les autorités locales et la population.

M. Valery AKIMOV, Directeur du Centre d'études stratégiques de l'EMERCOM, le ministère des Situations d'urgence de la Fédération de Russie, explique comment se répartissent les rôles et les compétences entre le Gouvernement central et les autorités locales et régionales. L'accent est mis sur la collaboration, garantissant ainsi une réponse rapide dans les situations de crise et la mise en place de systèmes d'alerte précoce très performants pour avertir les autorités locales et la population. La préparation des autorités locales et le renforcement des capacités locales et de la formation comptent parmi les axes d'action de l'EMERCOM dans ce domaine. M. Akimov présente de manière assez détaillée le Programme fédéral ciblé intitulé « Réduction des risques et limitation des conséquences des situations d'urgence et des catastrophes d'origine humaine en Fédération de Russie jusqu'en 2010 ». Il décrit quel est le rôle de la surveillance et de la prévision dans ce contexte et présente le Centre national de gestion des situations d'urgence. Compte tenu de l'étendue de son territoire (un huitième des terres émergées de la planète), la Fédération de Russie a mis en place des réponses très régionalisées aux situations d'urgence. Une partie des industries de la Fédération étant obsolètes, les accidents industriels constituent aussi une préoccupation majeure des autorités ; par conséquent, une classification des installations dangereuses permettrait de se concentrer davantage sur la surveillance et la prévention.

M. Aram TANANYAN, Major-général, Directeur adjoint du Service des secours de l'Arménie, présente en détail le rôle joué par les autorités locales et régionales de son pays dans ce domaine. Il est essentiel que les autorités locales disposent des ressources et de l'information nécessaires pour faire face aux situations d'urgence. La préparation concerne aussi bien les autorités locales que la population, qui a été sensibilisée aux risques existants dans leur voisinage par des campagnes et des actions spécifiques. Une méthodologie spéciale a été mise au point en Arménie pour porter les informations pertinentes auprès de toutes les familles, dans le cadre de campagnes menées au niveau national et municipal. La collaboration avec les Etats voisins est vitale pour mobiliser des ressources en cas d'urgence et, par conséquent, la coopération transfrontalière doit être accrue, notamment dans le cadre de l'Accord. L'Arménie prévoit de tenir une conférence régionale sur « Les défis de l'alerte précoce et de l'information sur les risques transfrontaliers au niveau central et municipal ».

M. Ian MICALLEF, Président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès du Conseil de l'Europe, se déclare satisfait de ce que, parmi les thèmes choisis pour la session ministérielle, figure celui du rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la prévention des catastrophes. Cela montre que les pouvoirs locaux et régionaux sont en première ligne pour limiter les conséquences des catastrophes majeures et que la collaboration avec ces derniers est fortement prioritaire pour accroître la capacité des sociétés à surmonter de tels événements. Ce choix témoigne également d'une coopération fructueuse entre le Congrès et l'Accord EUR-OPA Risques majeurs. M. Micallef souligne la nécessité de faire participer toutes les autorités à la prise de décision sur la prévention et la réduction des risques et fait observer que les autorités locales et régionales possèdent déjà de multiples compétences (planification, éducation, lutte contre les incendies, secours, santé, industrie, contrôle, etc.), qui, correctement utilisées, pourraient s'avérer d'une grande aide pour limiter l'impact des catastrophes naturelles et des accidents industriels sur les populations et les biens. Il mentionne un certain nombre d'initiatives prises par le Congrès au cours des derniers mois et encourage tous les gouvernements présents à associer davantage les pouvoirs locaux et régionaux aux activités de prévention des catastrophes.

⁴ voir texte adopté en annexe 4

M. Jan MANS, Président du Forum européen pour la gestion des catastrophes au niveau local et régional, signale que les autorités locales ne sont pas préparées à faire face aux catastrophes, comme l'a montré l'accident survenu en mai 2000 à Enschede (Pays-Bas), lors de l'explosion d'un entrepôt de stockage de feux d'artifice. En tant que maire de la ville d'Enschede au moment des faits, il dit qu'il est nécessaire de préparer les autorités locales et régionales à agir dans des situations d'urgence, à aider les victimes et à gérer les médias ainsi que tous les autres problèmes susceptibles de se poser au niveau local. Il insiste sur le rôle essentiel de la communication dans les situations de crise et explique comment, grâce au soutien du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, un Forum européen a pu être créé, pour les villes et les régions que la prévention des risques et la gestion des crises intéresse. Il salue également la coopération entre le Congrès et l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs et encourage les Etats signataires à habiliter les autorités locales et régionales à prendre en charge la gestion des catastrophes et leur prévention.

Suite à ces présentations, le débat sur le sujet est animé par les contributions des autres délégations ministérielles.

M. Davit TKESHELASHVILI, ministre de la Protection de l'environnement et des Ressources naturelles de Géorgie, rappelle que l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs est l'un des premiers traités à avoir été signé lorsque la Géorgie a acquis son indépendance. Le pays étant menacé de tremblements de terre, de glissements de terrain, d'inondations, de feux de forêts et autres périls, une nouvelle politique de gestion des crises a été étudiée en vue d'une harmonisation avec les normes de l'Union européenne en matière de prévention des catastrophes. Il exprime sa reconnaissance à certains Etats voisins pour l'aide apportée lors des feux de forêts survenus au mois d'août dernier. La pollution chimique causée par d'anciens sites industriels et militaires soviétiques représente aussi un risque auquel la Géorgie a entrepris de s'attaquer par ses propres moyens, tâche qui s'annonce très difficile pour cet Etat.

M. Ibrahim Mohamed OSMAN, Secrétaire général adjoint de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-rouge et du Croissant-Rouge, insiste sur l'importance qu'il y a à actualiser les lois qui contribuent à la prévention des catastrophes et propose l'expertise des sociétés de la Croix-rouge et du Croissant-Rouge pour aider les Etats à accomplir les réformes législatives nécessaires.

Madame Giusi PAJARDI, Chef de l'Accord Partiel de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, explique que la banque investit près d'un tiers de ses prêts dans des projets de reconstruction liés à des catastrophes et, de plus en plus, dans des mesures de prévention (mise aux normes sismiques des bâtiments, prévention des inondations, etc.) visant à limiter l'impact des aléas naturels. Elle décrit de manière assez détaillée certains investissements réalisés par la banque dans ce domaine et souligne que la gestion de l'environnement - pour permettre aux terrains de mieux résister aux catastrophes - et le renforcement de l'éducation à ces questions demeureront prioritaires dans les activités futures de la Banque de Développement.

Mr. Giancarlo BULETTI, Aide humanitaire Suisse/CSA, Département Fédéral des Affaires Etrangères, Direction du Développement et de la Coopération de la Suisse, insiste sur la nécessité de développer d'avantage une connaissance des risques qui menacent les populations et explique que les cantons et les communes suisses sont actuellement engagés prioritairement dans la réalisation de travaux de base tels que la cartographie des dangers naturels. En ce qui concerne les risques d'avalanches, deux tiers de la superficie de la Suisse est déjà cartographiée mais seulement un tiers du territoire pour les dangers liés aux crues et d'éboulements et un quart pour les risques de glissements de terrain. La Confédération prévoit disposer d'ici 2011 de l'ensemble de sa cartographie pour tous les risques.

Après avoir remercié l'ensemble des intervenants, la co-présidente de la séance clos cette dernière séance et soumet à approbation **le projet de Recommandation sur les collectivités locales et régionales et la prévention des catastrophes⁵** : elle est adoptée à l'unanimité par l'ensemble des délégations.

⁵ voir texte adopté en annexe 5

La Présidence se félicite de la richesse des travaux de la Session Ministérielle et informe que pour commémorer le 20ème anniversaire de l'Accord, la prochaine réunion du Comité des Correspondants Permanents se tiendra à Strasbourg en mars 2007 (la date exacte reste à préciser).

Après l'intervention de Monsieur BORBELY au nom de l'ensemble des délégations présentes pour remercier les Autorités du Royaume du Maroc de leur chaleureuse hospitalité, la Présidence déclare close la 11ème Session Ministérielle de l'Accord.

ANNEXE 1 / APPENDIX 1**LISTE DES PARTICIPANTS**
LIST OF PARTICIPANTS**ARMENIE/ARMENIA**

Mr. Aram TANANYAN, Major General, Deputy Director of the Rescue Service of Armenia, Ministry of Territorial Administration of the Republic of Armenia, 25, Pushkin Str., 0010 YEREVAN
Tel +374 10 53 28 73 Fax. +374.10.58.28.22
E-mail: emainter@arminco.com

Mr. S. BADALYAN, Permanent Correspondent, Counsellor to the Minister of Foreign Affairs of the Republic of Armenia, Director of the European Interregional Centre for Training of Rescuers, 10, Byron Str., 0009 YEREVAN
Tel./Fax +374 10.54.49.92 Fax. +374.10.54.49.93 e-mail : ectr@europe.com

AZERBAIDJAN/AZERBAIJAN

Mr. Kamaladdin HEYDAROV, Minister of Emergency Situations, Ministry of Emergency Situations, 57, Tbilisi Avenue, BAKU
Tel. +99450 333 33 83 /+994.124.497.00.85 /+994.124.512.0096
Fax. +994.124.492.0151 /+994.124.512.0039 e-mail: kamil_bagirov@yahoo.com

Mr. Rafail MIRZAYEV, First Deputy Minister, Ministry of Emergency Situations, 57, Tbilisi Avenue, BAKU
Tel. +99450 333 33 83 Fax. +994.124.512.00.39 e-mail: kamil_bagirov@yahoo.com

Mr. Etibar MIRZAYEV, Deputy Minister, Ministry of Emergency Situations, 57, Tbilisi Avenue, BAKU
Tel. +99450 333 33 83 Fax. +994.124.512.00.39 e-mail: kamil_bagirov@yahoo.com

Mr. Sabir AGHABAYOV, Ambassador of Azerbaijan in Morocco

Mr. Abdoullayer GOUDRAT, Head of Department, Ministry of Emergency Situations, BAKU

Mr. Roustian JAFAROV, Embassy of Azerbaijan in Morocco

Mr. Alibaba BABAYEV, Attaché, Embassy of Azerbaijan in Morocco

BELGIQUE / BELGIUM

Madame Monique DE KNOP, Représentant le Ministre de l'Intérieur de la Belgique, Présidente du Comité de Direction, Service Public Fédéral Intérieur, 1, rue de Louvain, B – 1000 BRUXELLES
Tel. +32.2.500.21.27 /500.22.31 Fax. +32.2.500.21.28
e-mail : phillipo.muratore@ibz.fgov.be; yvette.leonard@ibz.fgov.be

Monsieur Philippe ROSSEEL, Conseiller Général, Service Public Fédéral Intérieur, 1, rue de Louvain, B – 1000 BRUXELLES
Tel. +32.2.500.21.29 Fax. +32.2.500.21.28 e-mail : philippe.rosseel@ibz.fgov.be

Madame Monique BERNAERTS, Conseiller, Service Public Fédéral Intérieur, 53, rue Ducale, B – 1000 BRUXELLES
Tel. +32.2.506.47.70 Fax. +32.2.506.47.09 e-mail : monique.bernaerts@ibz.fgov.be

Madame Alexandre SONCK, Attaché, SPF Intérieur, DG Centre de Crise, Rue Ducale 53, B – 1000 BRUXELLES
Tel. +32.2.506.47.13 Fax. +32.2.506.47.09 e-mail: alexandra.sonck@ibz.fgov.be

BULGARIE / BULGARIA

Mr. Angel CHAKAROV, Deputy Minister, Ministry of State Policy of Disasters and Accidents, 6, Sveta Nedelya Sq., SOFIA
Tel. +359.2.940.15.44 Fax. +359.2.940.15.99 e-mail: a.chakarov@mdpba.government.bg

Mr. Andrey STOIMENOV, Head of Department, Permanent Correspondent, Ministry of State Policy of Disasters and Accidents, 30 N. Gabrovski Str., SOFIA
Tel. +359.2.960.10.221 Fax. +359.2.8688 115
e-mail: stoimenov@cp.government.bg

CHYPRE/CYPRUS

Mr. Christos KYRIAKIDES, representing Mr. Neoklis SILIKIOTIS, Minister of the Interior, Commissioner, Cyprus Civil Defence, PO Box 23830, 1686 NICOSIA
Tel. +357.22.403.413 Fax. +357.22.315.638 e-mail: ge.cd@cytanet.com.cy

Mr. Michael PARELLIS, Chief, Publication Administration and Personnel Officer, Ministry of the Interior, 1453 NICOSIA
Tel +357.22.867.817 Fax. +357.22.867778 e-mail: mparellis@cd.moi.gov.cy

CROATIE/CROATIA

Mr. Duro POLDRUGAC, Director, National Protection and Rescue Department
Nehajska 5, 10000 ZAGREB Tel. +385.1.3650.085 /84Fax. +385.1.3650.025 e-mail: kabinet@duzs.hr ;
ravnatelj@duzs.hr

Mr. Damir TRUT, Deputy Director, National Protection and Rescue Department, Nehajska 5, 10000 ZAGREB
Tel. +385.1.3650.085 /84 Fax. +385.1.3650.025 e-mail: damir.trut@duzs.hr

Mr. Damir CEMERIN, Cabinet Secretary, National Protection and Rescue Department
Nehajska 5, 10000 ZAGREB Tel. +385.1.3650.083 /84Fax. +385.1.3650.025 e-mail: kabinet@duzs.hr

Ms Arabela VAHTARIC, Head of International Relations Division, National Protection and Rescue Directorate, Nehajska 5, 10000 ZAGREB
Tel. +385.1.3650 077 Fax +385.1.3650 025
e-mail: arabela.vahtaric@duzs.hr

ESPAGNE / SPAIN

Monsieur Justo Tomás ZAMBRANA PINEDA, Sous Secrétaire, Ministère de l'Intérieur, c/Amador de los Rios, 7, E – 28071 MADRID
Tel. +34.91.537.1568 Fax. +34.91.319.58.65 e-mail: adasfer@mir.es

Monsieur Francisco Javier VELAZQUEZ LOPEZ, Directeur Général de la Protection Civile et les Urgences, Ministère de l'Intérieur, c/ Quintiliano, 21, E – 28002 MADRID
Tel. +34.91.537.33.00.01 Fax. +34.91.562.89.24 e-mail : secdg@procivil.mir.es

Monsieur Jesús RODRIGUEZ RIVERA, Agregado de Interior, Ambassade d'Espagne à RABAT

EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE / FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA

Mr. Mihail GAREVSKI, Permanent Correspondent, Director of the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology (IZIIS), University "St. Cyril and Methodius", Salvador Aliende St. 73, POB 101, 1000 SKOPJE
Tel. +389.2.310.77.01 /317.61.55/317.70.15 Fax. +389.2.311.21.63
E-mail: garevski@pluto.iziis.ukim.edu.mk

FRANCE

Monsieur René FEUNTEUN, Correspondant Permanent, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Secrétaire du COPRNM, Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, 20 avenue de Ségur, F - 75007 PARIS

Tel. 33.1.42.19.15.63/ 15.79 Fax. 33.1.42.19.14.79. / 14.63

e-mail: rene.feunteun@ecologie.gouv.fr

Monsieur Patrick AUDEBERT, Chef du Bureau des Risques Majeurs, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la défense et de la sécurité civiles, Sous-direction de la gestion des risques, 87-95 quai du Docteur Dervaux,

F – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Tel. +33.1.56.04.72.89 Fax. +33.1.56.04.71.85

e-mail : patrick.audebert@interieur.gouv.fr

GEORGIE / GEORGIA

Mr. Davit TKESHELASHVILI, Minister of Environment Protection and Natural Resources of Georgia, Ministry of the Environment, 6, Gulua Str., 0114 TBILISI

Tel. +995.32.275700 Fax. +995.32.275.700

e-mail: dtkesh@moe.gov.ge; ministry@moe.gov.ge; gmp@access.sanet.ge

Mr. Tamaz CHELIDZE, Permanent Correspondent, Institute of Geophysics, 1 Alexidze Str., 380093 TBILISI - Republic of Georgia

Tel/Fax: 995 32 33 2867/- Fax. 995.32.942.861/ 995.32.94.35.91 /983425

chelidze@ig.acnet.ge; tamaz@gw.acnet.ge;

GRECE/GREECE

Mr. Panagiotis FOURLAS, General Secretary for Civil Protection, Ministry of the Interior, Public Administration and Decentralization, General Secretariat for Civil Protection, 2, Evangelistrias Str., GR – 10563 ATHENS

Tel. +30.210.33.59.932 / 33.59.933 / 33.59.982 Fax. +30.210.32.48.122 / 33.59.935 / +30.210.3233218E-

mail: info@gscp.gr

Mr. Dimitrios ALEXANDRIS, Head of Planning Section, Head of Natural Disasters Planning Prevention and Response Department, Ministry of the Interior, Public Administration and Decentralization, General Secretariat for Civil Protection, 2, Evangelistrias Str.,

GR – 10563 ATHENS

Tel. +30.210.33.59.975 Fax. +30.210.33.59.935 e-mail: dalex@gscp.gr

Mr. Konstantinos MAKROPOULOS, President of the European Centre for the Prevention and Forecasting of Earthquakes (ECPFE) and the Earthquake Planning and Protection Organisation (EPPO), Kathou 32 Stret, N. Psixiko, GR – ATHENS

Tel. +30.210.6728000 Fax. +30.210.6728240 e-mail: kmacrop@geol.uoa.gr; sxatziandreou@oasp.gr

LIBAN/LEBANON

Monsieur Alexandre SURSOCK, représentant du Liban mandaté par le Conseil des Ministres libanais, Correspondant Permanent, Directeur, Centre National de Géophysique, B.P. 16-5432 Achrafieh 1100-2040, BEYROUTH

Tel: +9614-981885 Fax:+9614-981886 asursock@cnrs.edu.lb; asursock@wise.net.lb

LUXEMBOURG

Monsieur Michel FEIDER, Correspondant Permanent, Directeur, Administration des Services de Secours, 1, rue Robert Stumper, L – 2554 LUXEMBOURG

Tél. +352.49771-406 Fax. +352.49771-771 e-mail : michel.feider@secours.etat.lu

MAROC/MOROCCO

Monsieur Mohamed EL YAZGHI, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Quartier Administratif, Rue Ouarzazate, CHELLAH RABAT

Tel. +212.37.763.539 / +212.37.764.863 Fax. +212.37.763.510

Madame Kadiya ALJEDDY, représentant Monsieur El JAZOULY, Maire de Marrakech, Communauté Urbaine de Marrakech

Madame Rajae CHAFIL, Correspondant Permanent, Présidente de l'Accord, Inspecteur Régional de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour la région de Rabat-Sale, Zemmour-Zaers, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, 39, rue Jbel Tazakka, Agdal, RABAT

Tel dir. 212.37.68.60.11 /st. 68.07.76 Fax. +212.37.68.07.79

e-mail : chafil.irate@yahoo.fr; chafill@caramail.com;

Monsieur Abdelhay ZEROUALI, Correspondant Permanent, Directeur de la Surveillance et de la Prévention des Risques, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, 2 rue Oum-Errabia, Agdal, RABAT

Tel./Fax +212.37.77.26.58 Fax. +212.37.68.16.41

e-mail: a.zerouali@pop-maroc.org; dspr@minenv.gov.ma

Monsieur Abdelaziz BELKEZIZ, Inspecteur Régional, Inspection Régionale de Marrakech-Tensift-Al Haouz, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, 6 rue Ibn Hanbal, Gueliz, MARRAKECH

Tel. +212.44.43.54.30 Fax. +212.44.43.54.32 e-mail : iratemar@hotmail.com

Le Colonel Mohamed BENZIANE, Ministère de l'Intérieur, Service de la Protection Civile, RABAT

Tel. + 212.37.69.252

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement

Mme Farah BOUQARTACHA, Chef du Service Prévention

Mlle Laila EL FOUNTI, cadre au Service Prévention

Monsieur HAFID, Direction du Contrôle et de la Réglementation

Monsieur Majid BENBIBA, Directeur de la Recherche et de la Planification de l'Eau

Monsieur Lakbir CHERKAOUI

Madame A. CHAFII

Monsieur Mustapha MOUMEN

Monsieur Lamani SALAHEDDINE, Photographe

Ministère de l'Intérieur

Monsieur Khaled EL YAGOUBI, Cabinet du Secrétaire Général de l'Intérieur

Mr Youness BETGHRAOUI, Direction des Affaires Générales

Le Général Abdelkrim EL YAAGOUBI

Lt- Colonel Driss AMEJRAR, Commandant de la Région de Marrakech

Monsieur Mohammed PKROV

Wilaya de Marrakech

Monsieur Samir FACHTALI, Chef du District de Gueliz

Monsieur Mohammed CHTIOUI, Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Tensift

Monsieur Abdelilah DAWI

Monsieur M. HAMOUIYI

Monsieur Mohammed IKINOV

Monsieur Omar ABASSI

Monsieur Mohammed RABIHI,

Monsieur Larbi ELBAZ

Monsieur Mohammed CHOUIKI, Gendarmerie de Marrakech
 Monsieur Nouredine KBSR, Gendarmerie Royale
 Monsieur Lahcen AZZABI, Communication et Presse
 Monsieur Said MANAR, A.A. Hivernage
 Monsieur Abdelilah EDDAOUI, A.A. Hivernage
 Monsieur Fechtali SAMIR, C.D. Hivernage
 Monsieur A. LKASMI
 Monsieur Mohammed ABOUFIRASS
 Monsieur A. KHATIB
 Monsieur Hafid CHIROB
 Monsieur Mohamed RABIAT
 Monsieur Larbi ELBAZ

PRINCIPAUTE DE MONACO/ PRINCIPALITY OF MONACO

Monsieur Paul MASSERON, Ministre de l'Intérieur, Département de l'Intérieur, Ministère d'Etat, Place de la Visitation, MC – 98000 MONACO-VILLE
 Tel. +377.93.15.46.46 Fax. +377.93.50.82.45 e-mail : pmasseron@gouv.mc

Monsieur le Colonel Yannick BERSIHAND, Correspondant Permanent, Commandant Supérieur de la Force Publique de la Principauté de Monaco, Force Publique de Monaco, 5, Place du Palais, MC – 98000 MONACO
 Tel. +377.93.15.64.02 /93.15.65.54 Fax. +377.93.15.65.34
 E-mail : ybersihand@gouv.mc

PORTUGAL

Mr Arnaldo CRUZ, Director General of the Portuguese National Service for Fire and Civil Protection, representing the Portuguese Minister of the Interior, Av. Do Forte em Carnaxide, 2794-112 CARNAXIDE
 Tel. +351.21.424.71.30 Fax. +351.21.424.71.20 e-mail: acruz@snbpc.pt

Mrs Maria Emília MENDONÇA, Adviser to the Director General of the Portuguese National Service for Fire and Civil Protection, Av. Do Forte em Carnaxide, 2794-112 CARNAXIDE
 Tel. +351.21.424.71.30 Fax. +351.21.424.71.20 e-mail: acruz@snbpc.pt

Mr. Aleixo DORES, Deputy Permanent Correspondent, Portuguese National Service for Fire and Civil Protection, Office for Public and International Relations, Av. Do Forte em Carnaxide, 2794-112 CARNAXIDE
 Tel:+351.21.424.71.30 Fax. +351.21.424.71.20 Email: adores@snbpc.pt

ROUMANIE / ROMANIA

Mr. László BORBÉLY, Delegate Minister for Public Works and Territorial Planning, Ministry of Transport, Construction and Tourism, Dinicu Golescu Ave. Nr. 38, Sector 1, BUCHAREST
 Tel. +40.3125417 fax :+403196116 e-mail: lb006@mt.ro

Monsieur Vasile POPOVICI, Ambassadeur de Roumanie au Royaume du Maroc
 9, rue Sidi Larbi Al Ouazzani, Souissi, RABAT – Maroc
 Tél00212 37 20 48 46 e-mail : bazilpopovici@yahoo.fr

Mr. Iuliu BARA, Permanent Correspondent, Personal Adviser to the Delegate Minister for Public Works and Territorial Planning, Ministry of Transport, Construction and Tourism, Dinicu Golescu Bd. N° 38, Palatul CFR, Room 18, 1st floor, BUCHAREST
 Tel. +40.312.5417 /727.300876 Fax. +40.319.6116
 e-mail: bgy@mt.ro; baragy@mt.ro; baragyula@rbslink.ro; baragyula2004@yahoo.com

FEDERATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION

Mr. Yuri BRASHNIKOV, Director of International Co-operation Department, Commander of the Russian National Corps of Emergency Humanitarian Response, EMERCOM of Russia, St Teatralny Proezd 3, 115580 MOSCOW

Tel. +7.495.621.05.74/ 626.35.82 /449.90.37 Fax. +7.495.624.84.10 /924.84.10 / 445.50.46 E-mail : emercom@mchs.gov.ru

Mr. Vladimir KAKUSHA, Deputy Director, Department of International Co-operation, EMERCOM of Russia, Teatralny pr. 3, 109012 MOSCOW

Tel. +7.495.445.44.53 Fax. +7.495.445 50 46 E-mail : kakusha@mchs.gov.ru

Mr. Valery AKIMOV, Director of the Centre of Strategic Studies of EMERCOM of Russia, Teatralny pr. 3, 109012 MOSCOW

Mr. Alexander KUDRIN, Director, European Centre for New Technologies in Management of Major Natural and Technological Disasters, 7, Davydkovskaya, 121352 MOSCOW

Tel/Fax. 7.095.443.83 44/ 443 83 15 e-mail : direktor@ampe.ru; emercom@mchs.gov.ru

TURQUIE / TURKEY

Mr. Faruk Nafiz ÖZAK, Minister of Public Works and Settlement, Bayındırlık ve İskan Bakanlığı, Basın ve Halkla İlişkiler Müşavirliği, Bakanlık Bilgi Edinme Birimi, Vekaletler caddesi, no. 1, ANKARA

Tel: +90 312 232.52.46 /419 61 64 / 418 64 43 Fax +90 312 232.48.56/ 418 04 06312 / 312 425 12 88 e-mail: bilgiedinme@bayindirlik.gov.tr

Mr. Birol UZUNAY, Adviser, Press and Public Relations of the Minister of Public Works and Settlement, Bayındırlık ve İskan Bakanlığı, Vekaletler caddesi, no. 1, ANKARA

Tel. +90.312.418.64.43 Fax. +90.312.425.12.88

e-mail: birolu@bayindirlik.gov.tr

Mr. Muhammed ADAK, Permanent Correspondent, Ministry of Public Works and Settlement, Teknik Arastirma ve Uygulama Genel Müdürlüğü, Necatibey Caddesi, 63, KIZILAY-ANKARA

Tel. +90.312.232.52.46 Fax. +90 312 232.48.56

E-mail: muhammeda@bayindirlik.gov.tr

Mr. Necdet SEYFE, Director, European Natural Disasters Training Centre (AFEM), General Directorate of Technical Research and Implementation, Dept. of Foreign Relations, Necatibey Caddesi 63, KIZILAY-ANKARA

Tel. +90.312.410.26.16 /410.26.11 Fax. +90.312.230.41.11

e-mail: necdets@bayindirlik.gov.tr

Monsieur Emin TUZUN, Attaché, Ambassade de la Turquie à RABAT

Tél. +212.37.66.16.89

Mr. Mustafa ALBAYRAK, Security guard to the Minister

UKRAINE

Mr. Volodymyr KHOLOSHA, Deputy Minister of Emergency Management, Ministry of Ukraine for Emergencies and Affairs of Population Protection from the Consequences of the Chernobyl Catastrophe, Gonchara 55 A, 01030 KYIV

Tel. +380.44.239.83.50 Fax. +380.44.247.32.36 e-mail : hvi@mns.gov.ua

Mr. Viktor POYARKOV, Director of the European Centre of Technological Safety (TESEC), 13, General Naumov St., 03164 KYIV 164

Tel. +38.050.312.40.24 Fax. +38.044.332.59.05

e-mail: vap@mipk.kiev.ua; poyarkov@i.kiev.ua

ORGANISATIONS INTERNATIONALES / INTERNATIONAL ORGANISATIONS

COMMISSION EUROPEENNE / EUROPEAN COMMISSION

Ms. Pia BUCELLA, , Director for Communication, Legal Affairs and Civil Protection, Directorate General Environment, European Commission, BU-9 2/202,
B – 1079 BRUSSELS

Tel . +32.2.29.57099 Fax. +32.2.29.67870 e-mail : pia.bucella@ec.europa.eu

Ms. Fiorella PEROTTO, Principal Administrator, Directorate General Environment, DG env-A.3, European Commission, Avenue de Beaulieu, 9, 1160 Auderghem BRUSSELS

Tel. +32.2.29.58045 Fax. +32.2.29.90314 e-mail: fiorella.perotto@ec.europa.eu

Monsieur Marcello MORI, Délégation de la Commission Européenne au Maroc, RABAT

Tel. +212.37.57.98.40 e-mail : marcello.mori@ec.europa.eu

UNESCO

Mr. Badoui ROUHBAN, représentant le Directeur Général de l'UNESCO, Correspondant permanent, Chef de la Section de la Prévention des Catastrophes, 1, rue Miollis

F - 75732 Paris Cedex 15

Tel: +33 1 45 68 41 20 Fax: +33 1 45 68 58 21 Email : b.rouhban@unesco.org

I.S.D.R - NATIONS UNIES : STRATEGIE INTERNATIONALE POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES / UNITED NATIONS : INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION

Mr. Sálvamo BRICEÑO, Director of UN/ISDR, International Environment House II, Office 3-63, Chemin de Balexert 7-9, CH - 1219 CHATELAINE GENEVA

Tel.+ 41.22.917.89.08 Fax. 41.22.917.89.64

e-mail : briceno@un.org; brown32@un.org

Ms. Paola ALBRITO, UN/ISDR, Programme officer, International Environment House II, Chemin de Balexert 7-9, CH - 1219 CHATELAINE GENEVA

Tel. +41.22.91.788905 Fax. +41.22.917.89.64 e-mail : albrito@un.org

Mr. Karl-Otto ZENTEL, Manaing Director, German Committee for Disaster Reduction (DKVV), Friedrich-Ebert-Allee, 40, D – 53113 BONN

Tel. +49.228.4460.1827 Fax. +49.228.4460 1836 e-mail : zentel@dkkv.org

Monsieur Djillali BENOUAR, représentant UN/ISDR Africa, Director, Built Environment Res. Lab. (LBE), University of Bab Ezzouar, Faculty of Civil Engineering, BO 32, El-Alia/Bab Ezzouar, 16111 ALGER/Algérie

Tel. +213.21.24 79.14 Fax. +213.21.24.79.92 e-mail : dbenouar@yahoo.com

I.F.R.C. - FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE / INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES

Mr. Ibrahim Mohamed OSMAN, Deputy Secretary General, IFRC, 17, Chemin des Crets, Petit-Saconnex, POB 372, CH – 1211 GENEVA 19

Tel. +41.22.730.4348 Fax. +41.22.733.03.95 e-mail : ibrahim.osman@ifrc.org; joy.muller@ifrc.org

Monsieur Mohamed ASSOUALI, Chef de Division des Projets, Croissant Rouge Marocain, Administration Centrale du Croissant Rouge Marocain , Ancien Palais Mokri Youssefia, B.P. n° 189, RABAT, Maroc

Tel. +212.39342020 Fax. +212.39.34.1945 E-mail: assouali.m@menara.ma

Ms. Anne E. LECLERC, Head of Delegation of the Regional Office for North Africa, IFRC, Résidence Les Deux Lacs, rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac, 1053 TUNIS / Tunisia Tel. +216.71.86.24.85 Fax. +216.71.86.29.71 e-mail : ae.leclerc@ifrc.org

ORGANISATION INTERNATIONALE DE PROTECTION CIVILE (O.I.P.C.)
INTERNATIONAL CIVIL DEFENCE ORGANISATION (I.C.D.O)

Mr. E. VASILIEV, Secretary General Assistant, ICDO, 10-12 Chemin de Surville, CH 6 1213 GENEVA
 Tel. +41.22.879.69.65 Fax. +41.22.879.69.79 e-mail: icdo.vasiliev@hotmail.com

EUROPEAN FORUM FOR LOCAL AND REGIONAL DISASTER MANAGEMENT /
FORUM EUROPEEN POUR LA GESTION DES CATASTROPHES AU NIVEAU LOCAL ET
REGIONAL

Mr. Jan MANS, President, European Forum for Local and Regional Disaster Management
 Batterijstraat 36a, NL – 6211 SJ MAASTRICHT
 Tel. +31.43.325.02.45 Fax. +31.43.321.77.42 E-mail: mans@regr.nl

Mr. Harrie JEURISSEN, Secretary General, European Forum for Local and Regional Disaster Management,
 Batterijstraat 36a, NL – 6211 SJ MAASTRICHT
 Tel. +31.43.325.02.45 Fax. +31.43.321.77.42 e-mail: jeurissen@regr.nl

OBSERVATEURS / OBSERVERS

ALLEMAGNE / GERMANY

Mr. Franz-Josef MOLITOR, Head of Section International Affairs, Federal Office of Civil Protection and
 Disaster Assistance, (BBK), Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe, Provinzialstrasse.
 93, D – 53127 BONN
 Tel. +49.228.99 550 3400 Fax. +49.228.99 550 1550
 e-mail: franz-josef.molitor@bbk.bund.de

MEXIQUE/MEXICO

Monsieur Miguel Antonio CUESTA, Conseiller, Ambassade du Mexique au Maroc,
 6, rue Cadi Mohamed Brebri, Souissi, 10100 RABAT / Maroc
 Tel. +212.37.63.1969/70 Fax. +212.37.63.1971
 e-mail : macuesta@smirt.net.ma

SAINT-SIEGE/HOLY SEE

S.E.R. Mgr. Antonio SOZZO, Nonce Apostolique, Souissi-Rabat, rue Bem M'tir, B.P. 1303 R.P. , RABAT /
 Maroc
 Tél. +212.37.77.22.77 Fax. +212.37.75.62.13 E-mail: nuntius@iam.net.ma

SERBIE / SERBIA

Mr. Predrag MARIC, Adviser to the Minister of the Interior, Head of Sector, Ministry of the Interior, Sector
 for Protection and Rescue, Bulevar Avnoj – A 104, 11070 BELGRADE
 Tel. +381.11.3008.179 Fax. +381.11.3008.180 e-mail: pmaric@mup.sr.gov.yu

Mr. Ivan BARAS, Responsible for International Co-operation, Ministry of the Interior, Sector for Protection
 and Rescue, Bulevar Avnoj – A 104, 11070 BELGRADE
 Tel. +381.11.3008.179 Fax. +381.11.3008.180 e-mail: ibaras@mup.sr.gov.yu

SUISSE/SWITZERLAND

Mr. Giancarlo BULETTI, Senior Adviser, Division of Multilateral Affairs and Special Assignments,
 Swiss Humanitarian Aid, Federal Department of Foreign Affairs,
 Sägestrasse 77, Köniz, CH – 3003 BERN Tel. +41.31.921.97.46
 Fax. +41.31.324.16.84 e-mail: giancarlo.bulletti@bluewin.ch; giancarlo.bulletti@deza.admin.ch

EXPERTS

Monsieur Abdelouahad BIROUK, Membre du Comité de Gestion du Centre Euro-Méditerranéen pour l'Evaluation et la Prévention du Risque Sismique (CEPRIS),
 abrité par le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique, 52, Ave. Omar Iben Khattab,
 B.P.8027, 10102 AGDAL-RABAT / MAROC
 Tel. +212.37.77.86.74 Fax. +212.37.77.34.13 e-mail : birouk@cnr.ac.ma

Monsieur Azelarab EL MOURAOUAH, Coordonnateur du Centre Euro-Méditerranéen pour l'Evaluation et la Prévention du Risque Sismique (CEPRIS), abrité par le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique, 52, Ave. Omar Iben Khattab, B.P.8027, 10102 AGDAL-RABAT / MAROC
 Tel. +212.37.77.86.74 Fax +212.37.77.34.13 e-mail : elmouraouah@cnr.ac.ma

Monsieur Jean-Mathias GOERENS, Président de la Sous-Commission Audit,
 Premier Conseiller de la Cour Administrative, 1, rue du Fort Thuengen,
 L – 1499 LUXEMBOURG
 Tel +352.42.105.78.56 Fax. +352.42.105.78.88
 e-mail : jean-mathias.goerens@ja.etat.lu jmg@pt.lu

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE**DIRECTION GENERALE IV – EDUCATION, CULTURE ET PATRIMOINE, JEUNESSE ET SPORT / DIRECTORATE GENERAL IV – EDUCATION, CULTURE AND HERITAGE, YOUTH AND SPORT**

Madame Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Directrice Générale, Director General
 e-mail : gabriella.battaini@coe.int

**SECRETARIAT EXECUTIF DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS
 EXECUTIVE SECRETARIAT OF THE EUR-OPA MAJOR HAZARDS AGREEMENT**

Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Executive Secretary/ Secrétaire Exécutif
 Tel. +33.3.88.41.22.59 Fax. +33.3.88.41.27.87 e-mail : eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mr Francesc PLA, Secretary of the Committee of Permanent Correspondents / Secrétaire du Comité des Correspondants Permanents
 Tel. +33.3.90.21.49.30 Fax. +33.3.88.41.27.87 e-mail : francesc.pla@coe.int

Madame Sylvette PFISTER, Assistant, Assistante
 Tel. +33.3.88.41.26.15 Fax. +33.3.88.41.27.87 e-mail: sylvette.pfister@coe.int

Madame Linda ROLLIN, Assistant, Assistante
 Tel +33.3.88.41.29.37 Fax. +33.3.88.41.27.87 e-mail: linda.rollin@coe.int

**BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE/
 DEVELOPMENT BANK OF THE COUNCIL OF EUROPE**

Madame Giusi PAJARDI, Head of the Partial Agreement of the Council of Europe Development Bank,
 Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex
 Tél. +33.3.88.41.29.32 Fax. +33.3.88.41.27.03 e-mail : giusi.pajardi@coe.int

LE CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE / THE CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE

Mr. Ian MICALLEF, representing the President of the Congress, President of the Chamber for Local Authorities of the Congress

Tel +356.79470191 Fax . +356.21446427 e-mail : ian.micallef@maltafreeport.com.mt

Mr. Anders KNAPE, Vice President of the Congress, City of Karlstad, Sweden

Tel. +46.70.6346004 / +46.54.29.50.58 Fax. +46.54.29.50.99 e-mail: anders.knape@karlstad.se; christina.rydberg@skl.se

Mrs Gaye DOGANOGLU, President of the Committee on Sustainable Development of the Congress, Muratpasa Municipality, ANTALYA, Turkey

Tel. +90.532.2131515 Fax. +90.242.2418302 e-mail: dogangaye@yahoo.com

Mrs. Antonella CAGNOLATI, Deputy Chief Executive, Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe Tel. +33.3.88.41.21.07 e-mail : antonella.cagnolati@coe.int

CONFERENCE EUROPEENNE DES MINISTRES RESPONSABLES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / EUROPEAN CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR REGIONAL PLANNING (CEMAT)

Madame Maria José FESTAS, Présidente, Comité des Hauts Fonctionnaires de la Conférence des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire du Conseil de l'Europe, Campo Grande, 50, P – 1749-014 LISBOA / Portugal

Tel. +351.21.782.50.11 Fax. +351.21.782.50.03 e-mail: gabdg@dgotdu.pt

INTERPRETES/ INTERPRETERS

Mr. Youri BOBROV (e-mail: bobrov@noos.fr)

Ms. Catherine EMERY (e-mail : catemery@club-internet.fr)

Mr. Jan KROTKI (e-mail: krotki.jan@wanadoo.fr)

Ms. Penelope MACDONELL (e-mail: penelope.macdonell@wanadoo.fr)

Ms. Irène MARKOWICZ (e-mail : imark@club-internet.fr)

Mr. Alexei MILKO (e-mail: amilko@free.fr)

APOLOGISED FOR ABSENCE/ EXCUSES

BOSNIE ET HERZEGOVINE/BOSNIA AND HERZEGOVINA

Mr. Samir AGIC, Assistant Minister, Head of Department for Civil Protection, Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina, TRG BIH 1, 71000 SARAJEVO

Tel. +387.33.219923 Ext. 7802 Fax. +387.33.213629

e-mail: samir.agic@msb.gov.ba

Mr. Milivoje POPOVIC, Head of Division for International Relations, Department for Civil Protection, Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina, TRG BIH 1, 71000 SARAJEVO

Tel. +387.33.219923 Ext. 7816 Fax. +387.33.213629

e-mail: milivoje.popovic@msb.gov.ba

CROATIE/CROATIA

Mr. Ivica KIRIN, Minister of the Interior, Zagreb, Croatia

FRANCE

Madame Nelly OLIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable
20, avenue de Ségur, F - 75302 Paris 07 SP
Tel + 33.1.42.19.10.15 / +33. 1 42 19 20 21 Fax +33.1.42.19.11.19

Monsieur Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,
Paris

Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre délégué aux collectivités territoriales, Paris
Tél. +33.1.40.07.20.34 Fax. +33.1.40.07.66.70

HONGRIE/HUNGARY

Dr. Réka BECZE, Senior Desk Officer, National Directorate General for Disaster Management,
Department for International Relations, BUDAPEST
Tel. +36.1.469.4152 Fax. +36.1.469.4199 e-mail: hucivpro@katved.hu

IRLANDE/IRELAND

Mr Willie O'DEA T.D., Minister for Defence, Dublin

ISLANDE/ICELAND

Mr. Bjorn BJARNASON, Minister of Justice and Ecclesiastical Affairs, Reykjavik, Iceland

ITALIE/ITALY

Mr. Pierluigi SODDU, Manager of Italian Civil Protection, Presidenza del Consiglio dei Ministri,
Department of Italian Civil Protection, Via Vitorchiano, 2, I – 00189 ROME
Tel. +39.06.6820 2713 Fax. +39.06.6820 2877 e-mail: pierluigi.soddu@protezionecivile.it

LUXEMBOURG

Monsieur Jean-Marie HALSDORF, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
Luxembourg
Tél: +352 478-4601 Fax: +352 221125 e-mail : jean-marie.halsdorf@mi.etat.lu

MONTENEGRO

Mr. Zoran BEGOVIC, Chief of emergency situations and civil security, Ministry of the Interior of the
Republic of Montenegro, Bul.Sv. Petra Cetinjskog br.22, 81000 PODGORICA
Tel. +381.81.247.132 Fax. +381.81.241.928 e-mail: mup.emergency@cg.yu

MALTE

Mr. Tonio BORG, Deputy Prime Minister and Minister of Justice and Home Affairs, Valletta

NORVEGE/NORWAY

Mr. Knut STORBERGET, Minister of Justice and the Police , Oslo

REPUBLIQUE DE SAINT-MARIN / REPUBLIC OF SAN MARINO

Mr. Giovanni GALASSI, Correspondant Permanent, Secrétaire Général, Centre Européen pour la
Médecine des Catastrophes (CEMEC), Ospedale di Stato, Via Toscana, Cailungo 47031 SAN MARINO
Fax. +378.90.37.06 Tel. +378.99.45.35 e-mail : cemec@iss.sm

FEDERATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Mr. Sergey K. SHOYGU, Minister of Civil Defense, Emergencies, & Natural Disasters EMERCOM of
Russia, St. Teatralny Proezd 3, 103012 MOSCOW
Tel. +7. 495.443.85.35 Fax. +7.495 624.84.10 e-mail: emercom@mchs.gov.ru

Mr. Yuri VOROBIEV, First Vice Minister, Ministry of Civil Defense, Emergencies, & Natural Disasters
EMERCOM of Russia, Permanent Correspondent, St Teatralny Proezd 3, 115580 MOSCOW
Tel +7 (495)443.85.35 / 208.44.14 Fax+ 7.495 624.84.10/ 208.42.59

E-mail: emercom@mchs.gov.ru

SLOVENIE/SLOVENIA

Mr. Karl Victor ERJAVEC, Minister of Defence, Ljubljana, Slovenia

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE/COUNCIL OF EUROPE
DEVELOPMENT BANK

Mr. Apolonio RUIZ LIGERO, Vice Gouverneur de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe,
PARIS

OCHA

Mr Sergio PIAZZI, Chief of External Relations, United Nations Office for the Coordination of Humanitarian
Affairs, (OCHA), Palais des Nations, 8-14 avenue de la Paix, CH - 1211 GENEVE 10
Tel.41.22.917.12.34(st) Fax.41.22.917.00.23 e-mail: piazza@un.org

UNITAR

Mr. Marcel A. BOISARD, Executive Director, United Nations Institute for Training and Research
(UNITAR) New York Office, One United Nations Plaza, Suite DC1-603, USA - NEW YORK NY 10017-
3515 / ETATS-UNIS
Tel. +1.212.963.9196 Fax. +1.212.963.9686/0995 e-mail: marcel.boisard@unitar.org

Mr. Francesco PISANO, Head, Institutional Relations, United Nations Institute for Training and Research
(UNITAR), CH – 1211 GENEVA
Tel. +41.22.817.8720 e-mail : francesco.pisano@unitar.org

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE/PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF
THE COUNCIL OF EUROPE

Monsieur Cezar Florin PREDA, Vice Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe,
Membre de la Commission de l'Environnement, de l'Agriculture et des Questions Territoriales, Camera
Deputatilor, Palatul Parlamentului, Str. Izvor 2-5, Sector 5, BUCAREST Roumanie
e-mail: pace@cdep.ro

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE : BUREAU REGIONAL POUR L'EUROPE/ WORLD
HEALTH ORGANISATION: REGIONAL OFFICE FOR EUROPE

Dr. Gerald ROCKENSCHAUB, World Health Organisation, Regional Adviser, Disaster Preparedness and
Response Program, Scherfigsvej 8, DK – 2100 COPENHAGEN Ø
Tel. +45.39.17.15.51 Fax. +45.39.17.18.56 e-mail : wmm@euro.who.int

EXPERT

Monsieur Michel VIGNEAUX, Président de la Sous-Commission Programme, Résidence Saint Genes, 1,
rue Borda, F – 33000 BORDEAUX
Tel +33.5.56.75.10.10 Fax. +33.5.56.75.24.25
e-mail : vigneaux.fer@wanadoo.fr

ANNEXE 2

ORDRE DU JOUR
(document AP/CAT (2006) OJ 2 rev.9)

**PROTEGER LES SOCIETES DES DESASTRES A TRAVERS LA PREPARATION ET LA
PREVENTION: UNE PRIORITE POLITIQUE**

**11ème SESSION MINISTERIELLE DE L'ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES
RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)**

Hôtel Kenzi Farah, Marrakech, Maroc
mardi 31 octobre 2006

Président de la Conférence : Monsieur Mohamed EL YAZGHI, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement du Royaume du Maroc

Vice-Présidents de la Conférence

Monsieur László BORBÉLY, Ministre délégué des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire de la Roumanie

Monsieur Arnaldo CRUZ, Directeur Général de la Protection Civile, représentant le Ministre de l'Intérieur du Portugal

8: 30 – 9: 15 Enregistrement des participants

9 :15 – 10 :00 Cérémonie d'ouverture et adoption de l'ordre du jour
document AP/CAT (2006) OJ 2 rév.9

Discours de bienvenue par :

- Monsieur Mohamed EL YAZGHI, Ministre hôte
- Madame Kadiya ALJEDDY, Communauté Urbaine de Marrakech
- Madame Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Directrice Générale, Direction Générale IV, Conseil de l'Europe

Matinée

10:00 – 11:15 **LA PREVENTION DES CATASTROPHES, UNE PREOCCUPATION POLITIQUE
POUR L'EUROPE ET LA MEDITERRANEE : EXPERIENCES ET BESOINS**

Co-Présidence de la séance: Monsieur Yuri BRASHNIKOV, Directeur du Département de la Coopération Internationale, EMERCOM de Russie

- Monsieur Arnaldo CRUZ, Directeur Général de la Protection Civile, Portugal : *L'importance de la coopération européenne et méditerranéenne dans la prévention des catastrophes*
- Monsieur László BORBÉLY, Ministre délégué des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire de la Roumanie : *La planification comme outil dans la prévention des risques*
- Monsieur Faruk Nafiz ÖZAK, Ministre des Travaux Publics et de la Reconstruction de la Turquie : *La réduction des risques de catastrophe dans le domaine sismique :*

l'expérience de la Turquie

- Monsieur Volodymyr KHOLOSHA, Vice Ministre pour la Gestion des Situations d'Urgence de l'Ukraine : *Vingt ans après l'accident de Tchernobyl: enseignements tirés*

Discussion et brèves interventions

11:15 – 11:30 *Pause*

11:30 – 12:45 **LA PREVENTION DES CATASTROPHES, UNE PREOCCUPATION POLITIQUE POUR L'EUROPE ET LA MEDITERRANEE : PRIORITES POUR LE FUTUR**

Co-Présidence de la séance: Monsieur Paul MASSERON, Ministre de l'Intérieur de la Principauté de Monaco

- Madame Rajae CHAFIL, Présidence de l'Accord, Correspondant Permanent, Inspecteur Régional de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour la région de Rabat-Sale, Zemmour-Zaers, Maroc : *«Priorités dans le cadre de l'Accord européen et méditerranéen sur les Risques Majeurs EUR-OPA »*
- Monsieur Sálvano BRICEÑO, Directeur de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes des Nations Unies : *«Mise en oeuvre en Europe et dans la Méditerranée du Cadre d'Action de Hyogo»*
- Madame Pia BUCELLA, Directeur de la Communication, Affaires Juridiques et Protection Civile, DG Environnement, Commission Européenne : *“Priorités pour l'Europe et pour la Méditerranée”*

Discussion et brèves interventions.

12:45 - 13:00 **ADOPTION DE LA RESOLUTION POLITIQUE**

document : AP/CAT (2006) 1 rév.3 *Projet de Plan à Moyen Terme 2007-2011*
 document : AP/CAT (2006) 20 rév. *Projet de Résolution sur les priorités d'action dans l'espace européen et méditerranéen*

13:10 – 15:00 *Déjeuner*

Après-midi

15 :00 - 16 :00 **CONSTRUIRE UNE CULTURE DU RISQUE A TRAVERS L'EDUCATION**

Co-Présidence de la séance: Monsieur Angel CHAKAROV, Vice Ministre, Ministère de la Politique d'Etat pour les Catastrophes et Accidents, Bulgarie

- Monsieur Paul MASSERON, Ministre de l'Intérieur de la Principauté de Monaco : *«La prévention des risques dans les établissements scolaires de la Principauté de Monaco»*
- Monsieur Francisco Javier VELAZQUEZ LOPEZ, Directeur Général de la Protection Civile et les Urgences, Ministère de l'Intérieur, Espagne : *“Education et formation à la prévention des catastrophes: nouveaux défis et tendances”*

- Monsieur Badaoui ROUHBAN, Chef, Section de la Prévention des Catastrophes, UNESCO : *“Education aux risques comme composante de l’éducation au développement durable: travail futur”*.
- Monsieur Christos KYRIAKIDES, Commissaire de la Défense Civile, Chypre : *« Nouvelles technologies au service de la sensibilisation aux risques à l’école »*

Discussion et brèves interventions

16:00 - 16 :15 **ADOPTION DE LA RECOMMANDATION**

document : AP/CAT (2006) 33 rév. Projet de Recommandation sur la réduction des risques de catastrophe par l’éducation à l’école

16:15 - 16:30 *Pause*

16 :30 - 17 :45 **LA PREVENTION DES RISQUES AUX NIVEAUX LOCAL ET REGIONAL**

Co-Présidence de la séance: Madame Monique DE KNOP, représentant le Ministre de l’Intérieur de la Belgique, Présidente du Comité de Direction, Service Public Fédéral Intérieur, Belgique

- Monsieur Valery AKIMOV, Directeur du Centre des Etudes Stratégiques d’EMERCOM, Ministère des Situations d’Urgences, EMERCOM de Russie, *“Le rôle des autorités locales et régionales dans la réduction des risques”*
- Monsieur Aram TANANYAN, Général, Vice Directeur du Service des Secours de l’Arménie *“Le rôle des autorités locales et régionales dans la réduction des catastrophes dans la République de l’Arménie »*
- Monsieur Ian MICALLEF, Président de la Chambre des pouvoirs locaux et Vice-président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l’Europe : *«Rôle des autorités locales et régionales dans la prévention et la planification des risques et dans la gestion des situations d’urgence:créer les partenariats nécessaires»*
- Monsieur Jan MANS, Président du Forum européen pour la gestion des catastrophes aux niveaux local et régional : *«Sensibiliser les autorités locales aux risques »*

Discussion et brèves interventions

17 :45 – 18 :00 **ADOPTION DE LA RECOMMANDATION**

document : AP/CAT (2006) 24 rev.2 Projet de Recommandation sur les collectivités locales et régionales et la prévention des catastrophes

18 :00 18 :15 **CLÔTURE DE LA SESSION**

ANNEXE 3

RÉSOLUTION
sur**LES ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION DES
CATASTROPHES DANS L'ESPACE EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN**

**adoptée lors de la 11ème Session Ministérielle de de l'Accord Européen et Méditerranéen sur
les Risques Majeurs (EUR-OPA)
Marrakech, Maroc, le 31 octobre 2006**

Les Ministres,

A. Remercient chaleureusement le gouvernement marocain pour l'excellence de la préparation et de l'accueil de la 11e Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA).

B. Se déclarent préoccupés par l'effet accru que les catastrophes naturelles et les accidents technologiques ont eu tant sur la population que sur l'économie mondiales depuis leur dernière réunion tenue dans la République de Saint-Marin en décembre 2003, et expriment leurs sincères condoléances et leur sympathie aux communautés affectées par des catastrophes.

C. Notent que les populations et les gouvernements sont de plus en plus alarmés par l'ampleur des catastrophes et par leur fréquence au cours des dernières années, et tiennent à mettre l'accent sur la prévention, la préparation préalable et l'alerte précoce des populations ainsi que sur la gestion efficace des situations d'urgence.

D. Rappelent les résultats de leurs 9e et 10e Sessions ministérielles tenues respectivement à Bandol (France) en octobre 2002 et dans la République de Saint-Marin en décembre 2003, se déclarent satisfaits de la mise en œuvre de leur Plan à moyen terme 2002-2006 et souhaitent adapter les travaux futurs de l'Accord Partiel aux priorités mondiales, tout en se concentrant sur un nombre limité de questions afin d'obtenir une plus grande efficacité avec les ressources disponibles.

E. Saluent les Déclarations et propositions de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobe (Japon) en janvier 2005, et en particulier le « Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », comme sources d'orientation utiles pour relever les défis posés par les catastrophes, dans le but de réduire les risques et la vulnérabilité des sociétés par des actions concrètes précises.

F. Se félicitent de l'engagement exprimé par les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Varsovie en mai 2005 à leur troisième Sommet, de renforcer la sécurité des citoyens européens et de la demande que le Conseil de l'Europe, dans le cadre de ses tâches principales, continue à développer et à soutenir des politiques intégrées dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles, dans une perspective de développement durable.

G. Se félicitent des conclusions de la troisième Conférence sur l'alerte précoce tenue à Bonn (Allemagne) du 27 au 29 mars 2006 et affirment leur volonté de renforcer les systèmes d'alerte précoce aux niveaux national et international.

H. Prennent note avec intérêt des conclusions de la Conférence internationale « L'accident de Tchernobyl vingt ans après: une vision pour le futur », tenue à Kiev du 24 au 26 avril 2006.

DECIDENT:

1. De veiller à ce que la prévention des catastrophes, en tant qu'élément fondamental du développement durable, devienne une priorité nationale et locale, notamment grâce au renforcement des mécanismes nationaux, à l'intégration de la réduction des risques dans les politiques de développement et de planification, et à la mise en place et au renforcement, lorsque c'est nécessaire, de systèmes d'alerte précoce.
2. De mettre en œuvre les actions prioritaires énoncées dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 dans l'espace européen et méditerranéen, de renforcer le cas échéant l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) comme mécanisme régional d'action coordonnée pour prévenir les catastrophes.
3. D'inviter les Etats européens et méditerranéens qui ne sont pas membres de l'Accord Partiel à adhérer à cette structure de coopération de manière à créer une synergie européenne et méditerranéenne cohérente.
4. De soutenir une collaboration accrue avec l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations pertinentes s'occupant de prévention des catastrophes et de secours.
5. D'adopter le Plan à Moyen Terme 2007-2011 de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA), document AP/CAT (2006) 01 rév.3, comme orientations pour l'action prioritaire dans ce domaine au cours des cinq prochaines années.
6. De charger le Comité des Correspondants Permanents de l'Accord de suivre la mise en œuvre du Plan à Moyen Terme, en l'adaptant selon les besoins aux situations nouvelles et en faisant des propositions et recommandations pour améliorer son efficacité.
7. De charger le réseau des vingt-six Centres euro-méditerranéens spécialisés de l'Accord d'appuyer, dans leurs domaines de compétences respectifs, la mise en œuvre des priorités énoncées dans le Plan à moyen terme, de travailler en réseau, de mettre en commun leurs compétences pour réaliser des programmes coordonnés solides.

PRIENT en outre

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'appuyer s'il y a lieu la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2007-2011 de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) et d'encourager les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas parties à l'Accord Partiel d'envisager d'adhérer à ce cadre de coopération intergouvernemental.

**PLAN A MOYEN TERME
2007 – 2011**

de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA)

**adopté lors de la 11ème Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les
Risques Majeurs (EUR-OPA)
Marrakech, Maroc, le 31 octobre 2006**

Le présent Plan à Moyen Terme (2007-2011) a été établi par le Secrétariat Exécutif en s'appuyant sur les travaux réalisés par l'Accord depuis sa création, le Plan à Moyen Terme 2002-2006, les décisions antérieures des sessions ministérielles et du Comité des Correspondants Permanents, les priorités fixées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe et (au niveau mondial) par la Conférence mondiale de Kobe sur la réduction des catastrophes (2005), ainsi que sur des commentaires formulés par les membres du Comité des Correspondants Permanents.

I. PREAMBULE

Les catastrophes n'ont pas pour seul effet de causer de lourdes pertes humaines et des souffrances considérables mais elles freinent aussi le progrès par leurs dramatiques répercussions sur le plan économique et social. L'article 1^{er} des statuts du Conseil de l'Europe (Londres, 1949) stipule que l'un des buts de l'organisation est de « *favoriser le progrès social et économique* » de ses Etats membres. Ce but sera poursuivi « *par des accords et par l'action communedans le domaine scientifique, juridique et administratif* ».

C'est dans cette optique que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé en 1987 d'adopter l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) qui crée un groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours face aux risques naturels et technologiques majeurs [Résolution (87) 2].

Le principal objectif de l'Accord consiste donc à promouvoir la coopération dans le domaine de la prévention, de la protection et des secours en cas de catastrophes majeures, en réduisant si possible les répercussions sur les populations et l'économie à travers des politiques adaptées et la mise en œuvre de solutions techniques appropriées.

Outre les Etats membres du Conseil de l'Europe, l'Accord est ouvert aux Etats non membres du Conseil de l'Europe, en particulier du pourtour méditerranéen, ainsi renforçant la coopération régionale par l'adoption de stratégies communes en matière de réduction des risques avec les voisins européens.

Depuis dix-neuf ans l'Accord a mené des travaux importants dans les domaines de la prévention, de la gestion des risques et de l'aide à la décision en situations d'urgence, et en développant des programmes de recherche, de formation, d'éducation et d'information. En parallèle l'Accord a favorisé la création d'un réseau efficace de Centres Euro-méditerranéens spécialisés. Ce réseau a facilité la contribution concrète aux objectifs communs des pays signataires à partir de la mise en œuvre de programmes précis.

La Déclaration du Millénaire des Nations Unies adoptée par son Assemblée générale en septembre 2000 faisait observer que les enfants et l'ensemble des populations civiles qui subissent de manière disproportionnée les conséquences de catastrophes naturelles devaient bénéficier de toute l'aide et de toute la protection nécessaires pour leur permettre de reprendre une vie normale aussi vite que possible. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont résolu de renforcer la protection des civils dans les situations d'urgence de nature complexe, ainsi que d'impulser la coopération internationale, dont le partage des dépenses dans la coordination de l'assistance humanitaire pour tous les réfugiés et personnes déplacées.

Le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable (septembre 2002) a constaté que les catastrophes naturelles sont plus fréquentes et plus dévastatrices que dans le passé. Le Sommet a approuvé un Plan d'action qui encourageait les Etats à adopter *“une approche intégrée, prenant en considération tous les risques et associant toutes les parties pour régler les problèmes de vulnérabilité, d'évaluation des risques et de lutte contre les catastrophes est un élément indispensable à la construction d'un monde plus sûr au XXIème siècle”*.

L'action concrète dans le domaine des risques majeurs est menée essentiellement au niveau mondial dans le cadre de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes (ISDR). Cette organisation a préparé la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe (Hyogo, Japon), au cours de laquelle une ambitieuse série d'objectifs a été fixée pour une future action, à savoir *“le Cadre d'action pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes”* (plus souvent appelé *“Cadre d'action de Hyogo”*).

Le Cadre d'action de Hyogo établit des priorités mondiales en recensant les activités spécifiques qui peuvent avoir pour effet de réduire l'exposition des populations aux catastrophes naturelles et accidents technologiques et d'améliorer l'évaluation des risques et la gestion des catastrophes. Ces priorités aident aussi à appliquer les dispositions pertinentes du Plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial sur le développement durable.

Lors du Troisième Sommet qui a eu lieu à Varsovie (mai 2005), les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe ont tracé les grandes lignes d'un plan d'action inventoriant les principales tâches qui attendent le Conseil de l'Europe dans les années à venir (chapitre « Renforcer la sécurité des citoyens européens ») :

« Nous nous engageons à améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Le Conseil de l'Europe continuera donc, sur la base des instruments existants, à développer et à soutenir des politiques intégrées dans les domaines de l'environnement, du paysage, de l'aménagement du territoire ainsi que de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles, dans une perspective de développement durable ».

Dans le contexte du cadre politique susmentionné, l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) représente une structure unique de coopération régionale entre les Etats du nord et du sud de la Méditerranée et ceux de l'Europe de l'Est, centrale et de l'Ouest. L'Accord encouragera ses Etats membres à prendre à l'échelle régionale une part active à des actions internationales visant à réduire les risques, limiter la vulnérabilité et augmenter la pérennité des nations et des collectivités pour soutenir le développement durable.

Le nouveau cadre politique établi par le Troisième Sommet des Chefs d'Etat et du Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe et, au niveau mondial, par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobé), recommande que l'action de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) s'adapte aux nouveaux défis et aux nouvelles priorités identifiés, en gardant les activités qui ont démontré leur valeur.

II. ORIENTATION GENERALE DU PLAN A MOYEN TERME

L'accent est mis sur la **prévention et la rapidité des réactions**. Les lignes directrices suivantes ont servi à mettre au point des propositions qui figurent dans ce Plan à Moyen Terme.

- L'Accord renforcera sa dimension politique en veillant à ce que la réduction des risques de catastrophes devienne une priorité nationale et politique dont la mise en œuvre bénéficiera de solides assises institutionnelles. Les Etats membres de l'Accord seront invités à changer leurs politiques, à mettre à jour et à améliorer leur législation et leur pratique afin de mieux intégrer la réduction du risque de catastrophes dans leur action quotidienne et dans leurs politiques de développement. L'Accord aura pour ambition d'inclure des considérations relatives aux risques dans les actions et les stratégies nationales ou régionales de développement durable.

- En sa qualité d'instrument de coopération entre ses Etats membres, l'Accord harmonisera ses activités avec les autres priorités politiques du Conseil de l'Europe dans les domaines social et du développement durable, y compris avec les actions de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et les actions dans le domaine de la protection de l'environnement, celles de la Conférence européenne des Ministres responsables de l'aménagement du territoire, les projets locaux de développement en Europe du Sud-Est et dans le Caucase ainsi que celles de l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe.
- En outre, l'Accord renforcera les synergies avec d'autres organisations internationales oeuvrant dans le domaine des risques majeurs, de manière à éviter les doublons et à améliorer l'efficacité commune.
- Au niveau européen les partenaires privilégiés seront l'Union européenne, l'Agence spatiale européenne et l'Agence européenne de l'environnement parmi d'autres institutions européennes. Ainsi le quatrième Plan à Moyen Terme sera particulièrement attentif aux actions et aux orientations de l'Union européenne concernant la sécurité dans le domaine des risques naturels et technologiques, afin de mieux exploiter les synergies existantes. La collaboration entre le Secrétariat Exécutif et la Commission européenne sera renforcée, en particulier avec l'unité de Protection Civile et de la Direction de la Recherche pour une meilleure coordination des programmes et des objectifs.
- Une attention toute particulière sera accordée aux travaux pertinents des agences et organismes spécialisés des Nations Unies (dont l'OCHA, l'ISDR, l'UNESCO, l'OMS, l'UNITAR, l'OIT, l'AIEA et l'OMM), ainsi qu'aux programmes de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et l'Organisation Internationale de Protection Civile. Dans ce contexte, le quatrième Plan à Moyen Terme 2007-2011 de l'Accord vise une meilleure cohérence avec les principales priorités définies dans le Cadre d'action de Hyogo, en les adaptant selon qu'il convient aux spécificités de l'espace européen et méditerranéen.
- Durant la période 2007-2011, l'Accord ciblera mieux son action et accroîtra son efficacité en se concentrant sur un nombre restreint de questions en ligne avec les priorités définies. Les activités menées dans le cadre de l'Accord seront axées sur:
 - Les aspects institutionnels, législatifs et de politique de la réduction des risques
 - La formation, l'éducation et l'information: bâtir une culture de réduction des risques
 - Des recherches qui viseront à recenser, évaluer et faire un suivi des risques et leurs impacts et à mettre en valeur les systèmes d'alerte précoce
 - Des programmes spécifiques destinés à réduire les facteurs de risques sous-jacents
 - Une réaction efficace grâce aux activités de service: Système d'alerte européen, soutien psychologique aux victimes.
- Un élargissement de l'Accord aux Etats membres du Conseil de l'Europe et du pourtour méditerranéen non encore membres de l'Accord doit être préconisé pour accroître son poids institutionnel, politique et budgétaire, et lui permettre de jouer un rôle fondamental en tant qu'instrument régional dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.
- Le réseau de Centres spécialisés de l'Accord doit être renforcé et élargi si nécessaire en s'appuyant sur leurs capacités scientifiques et techniques pour diriger des activités spécifiques à l'Accord et concentrer davantage leur action sur les priorités définies par ce Plan à Moyen Terme
- L'Accord continuera à être financé par les contributions des parties contractantes, tel que prévu dans le règlement actuel. Le renforcement de quelques programmes coordonnés spécifiques par des contributions volontaires pourrait être proposé si les Etats le souhaitent, permettant ainsi à l'Accord d'être plus actif dans certains domaines.

III. ACTIONS PRIORITAIRES

III.1. ASPECTS INSTITUTIONNELS, LEGISLATIFS ET POLITIQUES

Les politiques

L'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) continuera à jouer le rôle d'instrument et de forum de coopération au sein de ses Etats membres, ainsi que de référence politique et technique pour ses Etats observateurs. Il servira de plateforme pour échanger des informations sur les politiques de protection, prévention et organisation des secours des Etats membres en facilitant les contacts, en promouvant les meilleures pratiques, en favorisant l'échange d'expériences et de savoir faire et en contribuant, si cela est nécessaire et possible, à l'amélioration des politiques de prévention des risques. Il encouragera les Etats à élaborer et améliorer, si besoin est, leurs cadres institutionnels, législatifs et politiques pour réduire les risques de catastrophes. Il convient dans ce contexte de renforcer le rôle du Comité des Correspondants Permanents.

Dans le contexte de l'Accord, les Etats auront pour objectif de renforcer leur soutien financier pour la prévention des catastrophes, en tenant compte du fait qu'actuellement les ressources allouées ne semblent pas atteindre le niveau souhaité.

Aspects législatifs

L'analyse de la législation des Etats membres sur les risques majeurs et la gestion des situations d'urgence fera l'objet d'une attention toute particulière. Les études comparatives seront poursuivies pour répertorier les textes et procédures juridiques qui se sont révélés spécialement utiles et des propositions et recommandations seront formulées afin de donner des exemples d'éventuels instruments normatifs.

Ce travail a pour objectif d'améliorer et d'actualiser les législations nationales dans le domaine de la réduction des risques et de la gestion des urgences, rapprochant les législations nationales aux normes et principes internationaux adoptés dans le cadre de l'Accord et de la Conférence de Kobé. L'étude comparative déjà effectuée par l'Accord pourra servir de base pour proposer un modèle de cadre législatif adéquat pour la prévention des risques, qui pourrait servir d'inspiration pour chaque Etat compte tenu de sa situation et selon ses besoins.

Aspects institutionnels

Les cadres institutionnels de réduction des risques de catastrophes seront analysés, notamment en ce qui concerne les structures et processus interministériels, la promotion de plateformes nationales de coordination des mesures de réaction et de prévention et le partage des responsabilités entre les différents intervenants, tout en renforçant le rôle des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que la collaboration du secteur privé en matière de prévention des catastrophes et de réduction des risques.

Dans ce contexte une attention particulière sera prêtée au rôle de l'aménagement du territoire par rapport à la prévention des catastrophes et à l'inclusion des considérations de sécurité dans les projets de développement.

III.2. BATIR UNE CULTURE DE REDUCTION DU RISQUE

Echange d'informations

L'Accord continuera à promouvoir et à améliorer le dialogue et la coopération entre les scientifiques et les praticiens travaillant à la réduction des risques de catastrophes, en créant notamment des mécanismes de collecte centralisée de données et/ou des systèmes de partage de l'information pour l'échange de l'information sur les bonnes pratiques, les technologies de réduction des risques ayant fait leurs preuves et les leçons tirées de l'expérience quant aux politiques, aux plans et aux moyens employés. Les pouvoirs locaux et régionaux ainsi

que d'autres acteurs concernés, seront invités à participer activement dans le cadre de ces échanges d'expériences. Le site web de l'Accord jouera un rôle particulier dans ce contexte.

Le recours à des technologies avancées de communication et de technologies spatiales pour la gestion des risques sera particulièrement encouragé, y compris, en coopération avec les programmes et activités appropriés de l'Agence Spatiale Européenne et des Nations Unies, tel que UNOSAT, le programme opérationnel de l'UNITAR pour les applications satellitaires.

Formation

L'Accord préconisera le recensement des connaissances nécessaires pour les emplois ayant trait à la gestion des risques et des urgences, ainsi qu'au type de profil professionnel recherché par les employeurs potentiels dans ce domaine, aussi bien dans le secteur public que privé.

L'Accord continuera à encourager à soutenir les masters euro-méditerranéens dans le domaine de la gestion des risques ainsi que la mise au point d'un diplôme de 3^e cycle doté d'un label euro-méditerranéen. Le progrès de la médecine de catastrophe et de l'aide psychologique dans les situations d'urgence sera également favorisé.

L'Accord contribuera par ailleurs à l'organisation de cours de formation pour les spécialistes des secours, les fonctionnaires de l'administration centrale, régionale ou locale, les enseignants et les responsables des plans de développement, portant sur des thèmes tels que la prévention des catastrophes, la gestion des secours et les mesures post-catastrophe.

Education

L'Accord continuera à encourager l'élaboration, la diffusion et l'emploi de matériels pédagogiques destinés à la communauté scolaire sur les attitudes à adopter avant, pendant et après une catastrophe, en participant à la conception de programmes, activités et outils multimédias qui permettront aux enseignants et aux élèves d'apprendre à atténuer les effets des aléas. Des projets pilotes seront lancés dans différents Etats membres pour pouvoir ensuite être repris et développés au niveau national. Les expériences réussies dans ce sens dans certains pays de l'Accord seront disséminés et les supports de communication diffusés aux autres pays intéressés.

Sensibilisation

L'Accord continuera à concevoir et à diffuser des publications, des informations multimédias et des matériels pédagogiques destinés au grand public sur la réduction des risques, en essayant également d'inciter les médias à sensibiliser le public aux risques ainsi qu'à la meilleure façon de se préparer à une catastrophe et de réagir dans les situations d'urgence. Il jouera un rôle actif dans la préparation et la mise en œuvre des campagnes d'information, en collaboration avec d'autres organisations intéressées.

III.3. COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE: RECHERCHE, EVALUATION DES RISQUES, ALERTE PRECOCE ET REDUCTION DES FACTEURS DE RISQUES SOUS-JACENTS

Par l'intermédiaire de ses Correspondants nationaux et de son réseau de Centres spécialisés, l'Accord encouragera la coopération scientifique et technique entre ses Etats membres et observateurs ainsi qu'avec les organisations internationales concernées par un certain nombre de questions clés:

Evaluation et cartographie des risques

L'Accord développera la collecte et l'analyse d'informations relatives aux risques dans un format approprié, incluant l'identification d'indicateurs, l'élaboration de cartes multirisques et l'évaluation de la vulnérabilité des populations, ainsi que l'économie des risques naturels et technologiques. L'Accord soutiendra

des activités sur les risques associés à l'expertise spécifique de chacun de ses Centres, ainsi que l'échange d'expériences et la mise en œuvre de programmes euro-méditerranéens communs sur les sciences relatives à l'évaluation et au contrôle des risques.

De même l'Accord encouragera le développement de méthodologies standardisées et facile d'utilisation pour la cartographie des risques des catastrophes en vue de leur prise en compte lors de l'aménagement du territoire et le développement des grands projets urbains ou industriels.

L'Accord incitera également à enregistrer, analyser et diffuser les données relatives à la fréquence des catastrophes, ainsi qu'à évaluer leurs répercussions et les dommages occasionnés. Les Etats membres seront invités à faire rapport sur les événements les plus importants et les mesures adoptées.

Développement de l'alerte précoce

L'Accord encouragera la mise en place de systèmes d'alerte précoce adaptés aux publics cibles et travaillera entre autres, avec les autorités locales, à l'harmonisation des signaux et des alarmes dans la zone de l'Accord afin que les populations exposées, qu'il s'agisse de résidents, de visiteurs temporaires ou de touristes, puissent facilement identifier ces alertes.

La création et l'amélioration des systèmes d'information (basés sur des données relatives à la vulnérabilité) liés à l'alerte précoce et à l'utilisation d'outils d'information susceptibles d'aider les décideurs dans les situations d'urgences, feront l'objet d'une attention particulière.

Prévention: réduire la vulnérabilité

L'Accord continuera à soutenir des activités visant à réduire les risques et la vulnérabilité des populations, en encourageant des méthodes de développement plus rationnelles, une meilleure occupation des sols et une gestion des écosystèmes plus sûre et durable. Pour ce faire, il faut notamment préconiser des normes et des plans de construction plus rigoureux et l'introduction de techniques de construction novatrices dans les zones sismiques ainsi qu'une utilisation des sols plus sûre dans les zones exposées aux risques maritimes, aux glissements de terrain ou aux inondations. L'Accord portera également ses efforts sur la promotion d'une meilleure résistance aux risques des écoles, des hôpitaux et des bâtiments publics.

L'Accord contribuera aussi à l'analyse du rôle de l'environnement et de la gestion de l'environnement dans la réduction des risques de catastrophes, en coopérant au besoin à l'échelle régionale et mondiale avec des initiatives déjà en place.

Concernant les risques technologiques, l'Accord continuera de prôner des normes de sécurité plus avancées pour le transport et le stockage de substances dangereuses ainsi que pour les établissements industriels et les centrales nucléaires. L'Accord appuiera l'élaboration de guides standardisés pour le contrôle des risques industriels.

III.4. PREPARATION ET REACTIONS EFFICACES GRACE AUX ACTIVITES DE SERVICES

Coopération dans les situations d'urgence

L'Accord prônera une approche régionale coordonnée au sein des mécanismes opérationnels et des systèmes de communication, dans le but de se préparer et de réagir efficacement lors de catastrophes transfrontalières (notamment d'inondations) et dans les situations qui dépassent les compétences nationales (en particulier les tremblements de terre), suivant toujours les méthodologies, les lignes directrices et les listes de références approuvées au niveau international. Dans ce cadre, l'Accord continuera de soutenir le Système d'Alerte Européen actionné par le Centre Sismologique Euro-Méditerranéen, France et EXTREMUM, l'outil d'évaluation rapide des conséquences des catastrophes conduit par EMERCOM de Russie.

Soutien psychologique

Dans le cadre de la coopération avec des associations professionnelles, l'Accord préconisera la création de réseaux de spécialistes capables d'intervenir dans des situations d'urgence ou de former des psychologues locaux à prendre en charge les victimes de catastrophes dont, notamment, les enfants et autres groupes vulnérables. En outre l'Accord appuiera la mise en place d'une formation en matière de « soutien psychologique aux victimes des catastrophes » au profit des psychologues des Etats membres de l'Accord ou des Etats observateurs.

ANNEXE 4

RECOMMANDATION

sur

LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE PAR L'ÉDUCATION A L'ÉCOLE

**adoptée lors de la 11ème Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA)
Marrakech, Maroc, le 31 octobre 2006**

Les Ministres,

A. Notent que les effets des catastrophes peuvent être réduits si les citoyens sont conscients des risques afférents aux catastrophes, s'y préparent et savent comment agir en situation d'urgence.

B. Sont conscients que l'école et d'autres structures éducatives sont un environnement approprié pour promouvoir l'éducation des citoyens à la réduction des risques liés aux catastrophes, compte tenu de son rôle éducatif. Ils reconnaissent que les enfants et les adolescents sont plus réceptifs à ce type d'apprentissage que d'autres segments de la population et qu'ils peuvent ainsi véhiculer le message de sécurité et les bonnes pratiques auprès de leurs parents et de leurs familles.

C. Estiment que l'éducation à la réduction des risques devrait être un volet essentiel des stratégies et des campagnes nationales pour l'éducation au développement durable mises en œuvre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable.

D. Notent que l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) a toujours donné la priorité à des initiatives axées sur le développement de programmes de sensibilisation et d'éducation aux risques, qui sont les éléments fondamentaux d'une culture du risque dont vont découler la prévention et la résilience des collectivités. Dans ce contexte, ils se félicitent du progrès fait dans la construction du site web de l'Accord sur l'éducation aux risques (Be-Safe-Net) ainsi que les projets pilotes et les expériences dans ce domaine menés dans plusieurs Etats et qui pourraient être étendus à tous les Etats membres de l'Accord.

E. Souhaitent contribuer,

- en ce qui concerne l'Accord, à la mise en œuvre du volet 3 du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 « *Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux* », et
- en ce qui concerne les Etats européens, à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation au développement durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

F. Prennent note avec satisfaction de la Campagne mondiale pour la prévention des catastrophes (2006-2007) de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes de l'ONU (ISDR), lancée en coopération avec l'UNESCO sur le thème « *La réduction des risques de catastrophe commence à l'école* », et expriment leur soutien en faveur d'un engagement fort de l'Accord et de ses activités dans ladite campagne. Dans ce contexte ils prennent note des conclusions du Congrès International sur l'Education et la Formation à la Prévention des Catastrophes (Madrid, 26-28 septembre 2006).

RECOMMANDENT que les Etats membres de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA):

I. Examinent en détail, au niveau national, leurs programmes consacrés à l'éducation aux risques dans les écoles, pour vérifier s'ils apportent aux enfants les connaissances et les pratiques nécessaires pour se mettre à l'abri des risques.

II. Envisagent de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie nationale sur l'éducation à la réduction des risques grâce aux efforts conjoints des différents ministres et experts réunis au sein d'une plateforme multi-partenaires, en prenant en compte comme il se doit les recommandations, les expériences et les normes internationales.

Dans la conception et la mise en œuvre des stratégies nationales, on recommande en particulier que les Etats membres :

1. Intègrent la réduction des risques dans toutes les disciplines, programmes et cours pertinents dans les écoles, et proposent des programmes, des cours et des activités pratiques en matière de réduction des risques dans le cadre tant du programme scolaire formel que des activités professionnelles ou extrascolaires.

2. Promeuvent l'idée que les connaissances transmises au sujet de la réduction des risques couvrent tous les risques auxquels les enfants puissent se voir confrontés, et en particulier les suivants :

- Les causes, l'origine et les conséquences des catastrophes (aussi bien risques naturels que technologiques) ;
- Les méthodes de protection des citoyens par la planification, la préparation et la prévention ;
- Les conduites qui sauvent des vies en cas d'urgence.

Fassent en sorte que ces connaissances ne soient pas purement théoriques, mais qu'elles englobent la préparation aux situations d'urgence, l'action et des exercices pratiques appropriés.

3. Encouragent l'ensemble de la communauté scolaire à contribuer activement, à tous les niveaux, à la réduction des risques, en se concentrant notamment sur les risques auxquels sont exposés chaque établissement scolaire et sa collectivité environnante, en favorisant le dialogue, la collaboration et la participation de professionnels (ex. pompiers ou personnel de la protection civile), d'autorités locales et d'experts du risque. Dans ce contexte, ils encouragent en particulier les parents à s'investir dans l'éducation à la réduction des risques de catastrophe afin de se sensibiliser aux risques et de se tenir informés sur la conduite appropriée à adopter en cas de situation d'urgence.

4. Promeuvent la formation des enseignants à la réduction des risques de catastrophe en mettant à leur disposition les informations, stages et incitations nécessaires.

5. Promeuvent la production et l'échange de matériels éducatifs en la matière, tels que des films et d'autres supports visuels, des publications pédagogiques et didactiques, des manuels et des brochures, des études de cas et tout autre outil pédagogique utile, en utilisant de façon adéquate les nouvelles technologies de l'information et les expériences conduites dans d'autres écoles ou pays.

6. Promeuvent la recherche et l'innovation en matière de l'éducation à la réduction des risques, en soutenant les projets pilotes dans les écoles et en diffusant et en multipliant les expériences positives.

7. Soutiennent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation à la réduction des risques, en particulier par le biais du travail de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA), de l'UNESCO, de l'ISDR et d'autres forums.

8. Encouragent les expériences pédagogiques dans le domaine de la réduction des risques au sein des écoles, notamment pour évaluer la sûreté des bâtiments scolaires face aux risques majeurs, attirant l'attention des autorités sur le besoin de rendre, si nécessaire, les établissements scolaires plus sûrs pour les élèves et la communauté scolaire.
9. Encouragent les instances appropriées à prévoir les moyens financiers adéquats pour mettre en œuvre les mesures ci-dessus en développant et renforçant les mécanismes pertinents.

Qui plus est, les Ministres **RECOMMANDENT** que les Etats membres et les Etats observateurs informent le Comité des Correspondants Permanents, fin 2007, des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations précitées.

ANNEXE 5

RECOMMANDATION

sur
LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET RÉGIONALES DANS LA
PRÉVENTION DES CATASTROPHES ET LA GESTION DES SITUATIONS
D'URGENCE

adoptée lors de la 11ème Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les
Risques Majeurs (EUR-OPA)
Marrakech, Maroc, le 31 octobre 2006

Les Ministres,

A. Notent que la prévention de catastrophes est une responsabilité de toutes les sociétés qui exige un engagement et un effort communs des autorités nationales, régionales et locales.

B. Reconnaissent que de nombreuses compétences des collectivités régionales et locales dans les domaines suivants :

- l'aménagement du territoire
- l'autorisation et la surveillance des activités industrielles potentiellement dangereuses
- la construction d'équipements publics et de logements
- la lutte contre les incendies
- les transports
- la santé
- l'environnement
- la gestion de l'eau
- l'éducation, etc.

ont une importance fondamentale pour la gestion des risques, le déclenchement d'une alerte précoce et la fourniture d'une réponse rapide et efficace en cas d'urgence.

C. Notent que les collectivités locales, en raison de leur proximité des citoyens, sont souvent confrontées les premières aux catastrophes et aux situations d'urgence, si bien que les mesures de prévention qu'elles prennent avant une catastrophe et leurs réactions pendant les premières heures suivant une catastrophe sont essentielles pour réduire au minimum les pertes humaines et matérielles.

D. Sont conscients que, malgré ce rôle important, les collectivités locales n'ont pas souvent les ressources financières suffisantes, ne disposent pas toujours des informations nécessaires et, parfois, n'ont pas les capacités techniques suffisantes pour faire face aux situations d'urgence d'une certaine ampleur et que, par conséquent, elles peuvent ne pas être bien préparées à gérer les grandes catastrophes.

E. Saluent :

i. le très grand intérêt manifesté par les collectivités locales et régionales pour une participation plus active à la prévention et à la gestion des risques, comme le montrent les travaux du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE) :

- l'appel de Slavutych lancé en mars 2006 à l'issue de la Conférence « Tchernobyl : vingt ans après. Les collectivités locales et régionales faces aux catastrophes »
- la Recommandation 169 (2005) sur les grandes marées noires : le rôle des pouvoirs locaux

- la Recommandation 168 (2005) sur les catastrophes naturelles et industrielles : les autorités locales faces aux situations d'urgence
- la Recommandation 108 (2002) sur les autorités locales confrontées aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence
- la Recommandation 42 (1998) sur la sécurité nucléaire et la démocratie locale et régionale ;

ii. la création, sous l'égide du CPLRE, du Forum européen pour la gestion des catastrophes aux niveaux local et régional.

F. Se déclarent prêts et s'engagent à coopérer étroitement et à coordonner leurs actions selon les besoins avec les collectivités locales et régionales dans tous les domaines concernant la prévention et la gestion des risques, y compris le renforcement des institutions et de la législation, l'échange d'informations, l'éducation scolaire et la sensibilisation de la population, l'évaluation et le contrôle des risques et de la vulnérabilité, l'alerte précoce, l'information au public en situation d'urgence, la construction d'édifices publics, de logements et d'infrastructures plus résistants aux catastrophes, l'élaboration et la mise en œuvre de plans de secours d'urgence, ainsi que la gestion des urgences, les opérations de secours et de réparations, le financement de la reconstruction et toute autre question essentielle pouvant contribuer à rendre les collectivités plus fortes pour faire face aux catastrophes naturelles et aux accidents technologiques.

RECOMMANDENT aux Etats membres de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) :

1. d'examiner au niveau national les procédures juridiques et administratives appropriées concernant la réduction des risques de catastrophes et la gestion des situations d'urgence afin d'évaluer si le rôle des collectivités locales et régionales est correctement pris en compte, en vue d'améliorer si nécessaire la coordination des autorités nationales, régionales et locales dans leurs domaines de compétence respectifs ;
2. d'encourager et de faciliter la participation des collectivités locales et régionales à la prévention des catastrophes, notamment en les impliquant le cas échéant dans l'évaluation et la surveillance des risques, l'élaboration des dispositifs d'intervention et le développement et l'entretien de systèmes d'alerte précoce ; d'adopter à cet effet une approche multi-autorité en matière de prévention et de gestion des situations d'urgence ;
3. de fournir aux collectivités locales et régionales toutes les informations nécessaires dont elles ont besoin pour rendre leurs communautés sûres et capables de faire face aux catastrophes naturelles et industrielles, dans la vie quotidienne comme en période de crise ;
4. de promouvoir au niveau communautaire une action d'éducation et de sensibilisation au risque en coopération et en partenariat avec les collectivités locales et régionales ;
5. de fournir aux collectivités locales et régionales un soutien financier adéquat et des incitations pour qu'elles prennent les mesures nécessaires de réduction des risques de catastrophe dans les domaines relevant de leurs compétences.

En outre, les Ministres RECOMMANDENT aux collectivités locales et régionales :

6. d'être attentives aux aspects liés au risque lorsqu'elles prennent des décisions en matière d'aménagement du territoire, concernant notamment le choix de l'emplacement des infrastructures et des logements, des services et des industries dans des zones menacées par des inondations, des glissements de terrain, des avalanches, des risques marins, des risques industriels, des risques sismiques ou d'autres aléas majeurs, en veillant également à ce que les infrastructures nouvelles n'accroissent pas la vulnérabilité aux risques existants ;

7. de veiller, dans les zones présentant un risque sismique, à l'application de codes de construction adaptés et à l'amélioration de la sécurité des bâtiments anciens, notamment ceux qui abritent des établissements scolaires, des hôpitaux ou d'autres services publics, en tenant compte, le cas échéant, de la culture locale du risque ;
8. de réévaluer, si nécessaire, les risques industriels des activités placées sous leur responsabilité, notamment lorsque les permis d'exploitation ont été accordés il y a longtemps alors que la sensibilisation au risque était bien moins importante, ou chaque fois que des entreprises qui étaient autrefois isolées se retrouvent en raison de décisions d'aménagement ultérieur en plein milieu d'une zone résidentielle ;
9. de cartographier les risques des zones placées sous leur responsabilité, en collaboration si nécessaire avec les autorités gouvernementales, les scientifiques et les experts du risque, et de rechercher les témoignages historiques de catastrophes ou accidents majeurs causés par des aléas naturels ;
10. de renforcer, là où cela est nécessaire, les personnels qui sont chargés aux niveaux local ou régional de l'évaluation des risques et de la gestion efficace des catastrophes, en développant les programmes appropriés de renforcement des capacités à l'intention des élus et des professionnels ainsi que des volontaires au sein de la collectivité ;
11. de protéger les biens culturels et les ressources naturelles vulnérables, notamment en évaluant la vulnérabilité du patrimoine culturel bâti et des sites historiques face aux risques majeurs, en prenant les mesures de prévention appropriées et en veillant à ce que les zones naturelles de valeur y compris les cours d'eau soient libres de toute pollution industrielle résultant d'accidents industriels ou miniers ;
12. de participer, selon les besoins, à la mise au point de systèmes d'alerte précoce, d'organiser la surveillance nécessaire des aléas pouvant affecter le territoire placé sous leur responsabilité et de renforcer les systèmes d'alarme et autres moyens d'alerte et d'information de la population locale ;
13. de préparer des programmes et des dispositifs d'intervention locaux, en coordination avec les autorités nationales et régionales, et d'effectuer les exercices de simulation nécessaires lors de la mise en œuvre de ces plans, en impliquant notamment les établissements scolaires et les catégories vulnérables de la population ;
14. de promouvoir l'éducation aux risques dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur, en portant une attention particulière aux risques au niveau local et à la conduite à tenir en cas d'urgence ; de promouvoir la formation dans les établissements scolaires des enseignants spécialement chargés de la gestion des risques ; de favoriser le développement et la transmission des connaissances en matière de risque au niveau local ;
15. de promouvoir la participation et l'implication des citoyens dans les questions de risques, en mettant particulièrement l'accent sur les risques locaux, d'encourager le travail bénévole au sein de la collectivité dans les activités de prévention et de gestion des risques ;
16. d'engager un programme visant à « sécuriser contre les risques de catastrophes », les établissements scolaires, les hôpitaux et autres bâtiments publics appropriés, ce qui comprend également le renforcement de leurs capacités de fonctionner et d'accueillir la population dans les situations d'urgence ;
17. de promouvoir l'exploitation durable des forêts et une gestion saine des cours d'eau de façon à réduire le plus possible les risques d'inondation ou de glissement de terrain dont les effets peuvent être considérablement aggravés en cas de dégradation de l'environnement ; de reboiser, le cas échéant, les zones déboisées ;

18. de mettre en place des mécanismes d'intervention efficaces et des équipes bien formées pour gérer les situations de catastrophes, en coordination selon les besoins avec d'autres collectivités locales et régionales, avec les autorités nationales de la protection civile et avec les organisations volontaires locales spécialisées dans la gestion des risques ;

19. de promouvoir la collaboration et le partage des ressources avec des collectivités voisines pour les questions de gestion des risques (c.à.d. mise en commun des services et des compétences, programmes communs d'éducation, coordination des moyens de secours d'urgence et d'intervention, etc.) ;

20. de promouvoir que les citoyens reçoivent des informations appropriées en matière de risque, particulièrement en situation d'urgence, tenant compte du droit des citoyens d'être informés des questions concernant leur sécurité.

Les Ministres invitent les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas parties à l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) à examiner les recommandations qui précèdent et à s'en inspirer pour leur politique et leur pratique en matière de gestion des risques.